



UN QUÉBEC RESPONSABLE



La force du Québec repose sur une population unie et éduquée, une stratégie économique solide, une situation financière respectable et une position politique forte. C'est pour renforcer le Québec sur ces axes que des citoyens se regroupent autour de l'Action démocratique du Québec et de son programme.

Il s'agit d'un parti centré sur l'action, sur l'unité et sur le renforcement politique, économique et social du Québec. Ce parti placera l'intérêt général devant tout intérêt particulier et travaillera à construire le Québec dans une perspective de long terme.

Cette approche est celle d'un parti qui propose un gouvernement responsable et encourage la responsabilité des citoyens. Cette voie de la responsabilité n'est pas la voie facile, elle est la voie de l'avenir.

Je me souviens

L'histoire du Québec a été marquée par de nombreux soubresauts et de grandes transformations et sa population a connu bien des espoirs et autant de déceptions. Depuis toujours, les Québécois et les Québécoises cherchent à se donner les moyens pour imposer leur existence. Chaque génération a défendu son droit d'exister et cherché à solidifier sa place en Amérique du Nord. Ce peuple a tout fait pour s'assurer un avenir sous le signe de l'évolution, du développement et de la réussite.

Jusqu'ici, la population du Québec a mobilisé des efforts considérables de réflexion, de négociation et de coopération, dans l'espoir de trouver un interlocuteur valable afin de partager son destin tout en préservant son identité. Malheureusement, depuis la fin des années 70, nous avons assisté à un processus de radicalisation dans les positions. Nous sommes confrontés à un refus de compromis. Les autres partenaires refusent de reconnaître le droit élémentaire d'un peuple à protéger ses racines et à décider de son avenir tout en participant



et en contribuant à part entière, à un processus de coopération internationale et nationale en vue d'un meilleur développement économique, social et culturel. À cet égard, les années 80 évoquent une réelle et profonde déception. Les échecs de Meech et de Charlottetown ont réussi à radicaliser les positions de telle sorte qu'à la veille de l'an 2 000, le Québec est toujours dans la noirceur quant à ses décisions pour son avenir.

Malgré tout, le Québec a su se développer sur les plans économique et social, il a pu se doter de structures, d'institutions et d'organisations pour répondre aussi bien que possible à ses besoins. Il a réussi ainsi à se tailler une place en tant que nation civilisée, reconnue pour sa qualité de vie, pour sa compétence et sa créativité, ainsi que pour sa volonté de partager équitablement ses richesses.

Malheureusement, nos leaders politiques ont trop souvent oublié de penser à l'avenir. Ils n'ont pas établi les règles nécessaires pour éviter l'exploitation à outrance des ressources naturelles. Ils n'ont pas su empêcher les gens de gaspiller, de profiter sans compter et de dilapider les richesses.

Emportés par l'euphorie de l'État providence, nous avons agi comme si les ressources du Québec étaient inépuisables. Depuis deux décennies, nous pratiquons une politique à la petite semaine répondant aux besoins de certains groupes et de certains intérêts, sans vision de l'avenir que nous voulons préparer. Manifestement, ces intérêts limités, ces satisfactions instantanées, ces influences des groupes de pression nous entraînent dans des voies contraires à l'avenir de notre jeunesse et à l'épanouissement de notre nation.

Un Québec jeune, actif et bâtisseur

Aussi le temps est-il venu pour que des voix s'élèvent, pour que nous devenions des personnes d'avenir et d'unification au-delà des intérêts immédiats et des intérêts de groupes. Il est temps de donner une voix à ceux qui pensent à l'intérêt public d'abord, à ceux qui pensent aux héritiers de cette nation. C'est cette mission que se donne d'abord l'Action démocratique du Québec. Ce Parti établit sa politique sur la base de l'unification de tous les Québécois et de toutes les Québécoises autour du droit inaliénable d'une nation de protéger ses acquis et de développer son avenir. Il faut se donner les moyens d'agir tous ensemble pour une meilleure santé économique et sociale, pour remettre le Québec en marche en responsabilisant les citoyens et en leur redonnant le goût de l'action et surtout le goût de bâtir.

Le Parti Action démocratique du Québec n'a pas la prétention d'avoir toutes les solutions, mais il a la profonde conviction que le temps est venu de faire appel à l'unité et la solidarité entre tous les Québécois et Québécoises pour que jamais le Québec ne recule.

Il faut savoir agir pour que le Québec ne soit jamais affaibli au point de se mettre à genoux face aux défis à relever. Il est urgent de redonner à la population la fierté des pionniers, ainsi que l'espoir et la croyance que bâtir est loin d'être une perte de temps. Ce parti rêve de le faire et a l'intention de le faire. Le Québec s'est inscrit dans l'Histoire; il est de notre devoir et de notre responsabilité de bâtir et de rebâtir pour qu'il continue d'en faire partie activement. Nul n'a le droit, pas plus au profit d'une idéologie de gauche que de droite, de jouer avec les droits inaliénables de ce peuple. Nul n'a le droit, pour des raisons obscures et des intérêts limités à des groupes, de jouer avec l'avenir d'un peuple.

Vers un nouveau partenariat

L'Action démocratique du Québec, comme parti, comme mouvement, veut refléter les aspirations de toute la population, nous disons bien de toute la population, en passant par une souveraineté qui renforce la position du Québec. Par ailleurs, les membres de l'Action démocratique du Québec sont conscients de la réalité mondiale, conscients de la globalisation, conscients du libre échange international, conscients des défis futurs de la qualité totale et optimale, conscients des enjeux de toutes les négociations et de toutes les relations.

Aussi considérons-nous que le Québec ne doit pas se fermer aux alliances et aux ententes qui favorisent à la fois le développement économique et l'équilibre social. Toutefois, le parti Action démocratique du Québec s'oppose à toutes velléités d'abandonner des droits fondamentaux et de renoncer à des pouvoirs de décisions, ainsi qu'à toute tentation de tomber dans l'obsession de droits à acquérir sans considérer sérieusement le nouvel échiquier national et international.

Une voix jeune et démocratique

Notre parti est déterminé à se faire le porte-parole du peuple et à faire entendre très haut la voix de la démocratie. Ce parti ne devra jamais se fermer à la jeunesse et à la population. Pour être le parti du Québec, des Québécois et Québécoises, il doit se donner des structures pour permettre à chacun d'apporter sa contribution à l'édification d'un Québec plus fort. Ce parti compte porter un flambeau dans l'objectif de le



transmettre le plus vite possible en héritage à la jeunesse.

Il s'agit là d'un mandat exigeant. Il faudra faire preuve d'ouverture, d'intelligence et de réalisme. Et par dessus tout, il faudra être capables d'établir une solidarité nationale. Les Québécois et les Québécoises sont arrivés au stade de ne plus faire confiance ni aux politiciens ni à la politique. Ce constat est très dangereux pour le peuple et la démocratie. Voilà pourquoi le parti Action démocratique du Québec se lance dans l'arène afin de remobiliser la population, de redonner le goût de l'action et surtout, afin que s'accomplissent des changements nécessaires. De plus, le parti propose d'imprimer une correction à notre processus démocratique afin de redonner le pouvoir aux citoyens. Nous voulons redonner aux élus le pouvoir de représenter leurs électeurs à l'Assemblée nationale.

Bâtir une nation: un défi au-delà des cultures, des origines et des générations

Rien de cela ne peut réussir ni dans la désunion ni dans l'illusion. Rien de cela ne peut s'accomplir en accordant des privilèges à des groupes, sans penser au Québec tout entier. Voilà un énorme défi qui nous attend. Un défi qui va au-delà des cultures, au-delà des origines, au-delà des générations, celui de bâtir une nation avec un peuple uni vers un objectif commun: donner à nos enfants un territoire où il leur plaira de vivre. Notre action visera à développer chez tous nos enfants le goût de vivre ce Québec comme leur terre d'appartenance, leur terre d'espérance et leur terre d'avenir.

Le parti Action démocratique du Québec affronte tous ces défis avec la conviction profonde de contribuer à l'édification d'une identité québécoise unifiée. Nous pressons tous les Québécois et Québécoises de réfléchir aux conséquences d'une société disparate et disloquée. Nous visons une société clairement identifiable par sa langue et sa culture, un Québec réel, dans lequel tous les Québécois pourront s'épanouir. Il faut éviter à tout prix de nous cantonner chacun dans notre culture et dans nos idées. Le Québec de demain devra se construire sur l'unité et la solidarité plutôt que sur la division ethnique, culturelle et générationnelle.

Un plan national de redressement

Tout ceci converge vers un plan d'action global, rassembleur et porteur d'avenir. C'est notre Plan national de redressement. L'Action démocratique du Québec y propose de redonner un nouvel élan au Québec sur des

bases solides, qui soient susceptibles de redonner le goût de bâtir à la population.

Cette stratégie s'échelonne sur quatre phases simples, dont chacune contribue au renforcement du Québec. Premièrement, un gouvernement de l'Action démocratique du Québec engagera un rigoureux plan de redressement qui comprendra un assainissement des finances publiques, un coup de barre radical du côté de la relance économique et une réforme de nos processus démocratiques. Ces mesures nous permettront à nous-mêmes, de reprendre confiance en l'avenir et enverront un signal à tous sur le sérieux de notre démarche.

Deuxièmement, une démarche démocratique d'unification sera amorcée en vue d'aboutir sur une constitution québécoise, garantie de la liberté des citoyens et de l'unité du peuple.

Troisièmement, pour reconquérir les pouvoirs essentiels au développement du Québec et obtenir le déblocage tant attendu à l'impasse constitutionnelle, un gouvernement de l'Action démocratique tiendra un référendum sur la souveraineté, en proposant une nouvelle union au reste du Canada, dans un esprit d'ouverture et de coopération. Le parti tiendra ce référendum après avoir informé la population des tenants et des aboutissants au meilleur de sa connaissance.

Quatrièmement, le gouvernement de l'Action démocratique du Québec utilisera les nouveaux pouvoirs à sa disposition pour implanter de façon complète son projet de société et donner au Québec une nouvelle force politique, économique et sociale.

Nous pensons à une souveraineté de droits et à une souveraineté de compétences pour permettre à la population de ne jamais être le jouet des désirs et des intérêts de l'extérieur. Nous pensons à une population qui a son mot à dire, qui réfléchit à son avenir et qui avance avec l'Histoire et l'évolution humaine. Le Québec se veut souverain mais coopératif, il veut disposer de ses droits de gestion et de décision, mais il n'est pas fermé à la coopération et à des liens avec nos partenaires.

Le parti Action démocratique du Québec met résolument l'accent sur tout ce qui permet un développement solide pour le Québec. Il se refuse à tomber dans l'erreur de proposer des rêves, s'il n'y a pas une réalité derrière. Il se refuse à proposer des idées sans en montrer les embûches et sans prévoir les actions qui les soutiennent. Le Parti veut surtout démontrer à la population



que rester dans la stagnation actuelle, à plus ou moins long terme, c'est la fin du Québec. Par ailleurs, se donner une souveraineté, et planifier de nouvelles structures, sans élaborer clairement un projet de société pour tous les Québécois et Québécoises et sans obtenir l'adhésion de l'ensemble de la population, c'est préparer l'anarchie.

C'est donc en tant que personnes responsables que nous convions nos concitoyens et concitoyennes à agir par amour pour le Québec et non par ambition politique ou par désir de pouvoir. L'intérêt fondamental est de participer à l'édification du Québec, de le remettre sur les rails, de le lancer vers l'action et de transmettre le flambeau à nos héritiers.

Propositions de principe et orientation constitutionnelle:

1. **L'Action démocratique du Québec propose dans son programme la vision d'un Québec responsable, c'est-à-dire un gouvernement responsable qui promeut la responsabilité des citoyens et des institutions.**
2. **L'Action démocratique du Québec propose un Québec bâtisseur qui emploiera tous les Québécois à préparer un avenir économique et social prospère.**
3. **L'Action démocratique du Québec fonde son programme sur la démocratie et l'amélioration des processus d'expression de la volonté populaire. Il s'assurera de demeurer un porte-parole du peuple, ne se fermant jamais à la population ou à la jeunesse.**
4. **L'Action démocratique du Québec placera toujours l'intérêt national des Québécois et des Québécoises devant les intérêts particuliers de groupes ou de lobbies.**
5. **L'Action démocratique du Québec fait un programme pour unir les Québécois, au-delà des cultures, des origines et des générations.**
6. **Dans son premier mandat, l'Action démocratique du Québec propose un plan d'action global, rassembleur et porteur d'avenir, un Plan national de redressement.**

Cette stratégie s'échelonne sur quatre phases, dont chacune contribue au renforcement du Québec:

Premièrement, un gouvernement de l'Action démocratique du Québec engagera un rigoureux plan de redressement qui comprend un assainissement des finances publiques, un coup de barre radical du côté de la relance économique et une réforme de nos processus démocratiques.

Deuxièmement, une démarche démocratique d'unification sera amorcée en vue d'aboutir sur une constitution québécoise, garantie de la liberté des citoyens et de l'unité du peuple.

Troisièmement, pour reconquérir les pouvoirs essentiels au développement du Québec et obtenir le débloqué tant attendu à l'impasse constitutionnelle, un gouvernement de l'Action démocratique tiendra un référendum sur la souveraineté, en proposant une nouvelle union au reste du Canada, dans un esprit d'ouverture et de coopération. Le parti tiendra ce référendum après avoir informé la population des tenants et des aboutissants au meilleur de sa connaissance.



Quatrièmement, le gouvernement de l'Action démocratique du Québec utilisera les nouveaux pouvoirs à sa disposition pour implanter de façon complète son projet de société et donner au Québec une nouvelle force politique, économique et sociale.

VOICI LE TEXTE FINAL DES PROPOSITIONS TELLES QU'ADOPTÉES AU CONGRÈS :



ÉCONOMIE

Rencontrer les exigences économiques de la mondialisation



- ✓ *Finances publiques*
- ✓ *Fiscalité*
- ✓ *Stratégie industrielle*
- ✓ *Développement régional*
- ✓ *Environnement*
- ✓ *Agriculture*

Au-delà des avantages comparatifs dont bénéficie le Québec, par sa géographie ou ses richesses naturelles, la recherche d'une cohésion d'ensemble tant au niveau des stratégies et des politiques, qu'au niveau des compétences et des infrastructures est l'une des assises à partir desquelles nous voulons rebâtir le Québec. Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec agira comme support dans une stratégie économique qui s'appuie sur l'entreprise privée, en offrant aux entreprises un contexte économique propice au développement.

L'Action démocratique mise particulièrement sur le développement et le renforcement d'entreprises dans les secteurs d'exportation, de préférence à forte valeur ajoutée, pour assurer une prospérité économique durable. Le nouveau contexte économique à l'intérieur duquel le Québec évolue est caractérisé par la mondialisation, la libéralisation des échanges et l'intensification de la concurrence internationale. Ce nouvel échiquier exige que le Québec transforme la vision héritée de la Révolution tranquille. Les efforts ne peuvent plus porter d'abord sur les moyens pouvant assurer la redistribution de la richesse, mais davantage sur les moyens pouvant assurer la création de cette richesse collective. En effet, la détérioration de la position concurrentielle du Québec nous amène à nous concentrer sur la mise en œuvre d'un vigoureux plan de redressement qui nous permette de penser encore à une richesse dans une décennie ou deux.

Au niveau mondial, dans cette nouvelle ère, le rôle de l'État est remis en cause et ce, pour plusieurs raisons. L'endettement, la lourdeur bureaucratique et l'incapacité des gouvernements à relever les défis de l'efficacité ont provoqué cette remise en question. Toutefois, dans la plupart des secteurs d'activité, la lenteur d'adaptation des structures gouvernementales a fait que ce changement de philosophie ne s'est pas matérialisé. Aujourd'hui, le message de nombreux citoyens et en



particuliers des entrepreneurs est clair: il faut agir pour assouplir, pour permettre à ceux qui veulent développer notre économie de respirer.

Dans le contexte actuel, où le chômage est très élevé, l'emploi doit être un objectif prioritaire du Parti et éventuellement du gouvernement. L'objectif en matière d'emploi est d'assurer la chance à tous les Québécois de participer à notre développement économique. La relance de l'emploi s'appuie sur la création de la richesse nationale, l'adéquation des compétences de la main-d'œuvre aux besoins du marché et la nécessité de préserver et d'améliorer la compétitivité du Québec.

Les conditions d'accès à cette richesse passent nécessairement par la mise en œuvre d'une stratégie industrielle, le développement des compétences de la main-d'œuvre, un ajustement de la fiscalité qui privilégie une incitation à la responsabilisation et à une obligation de résultat, le développement d'une capacité d'action en région et une forme de partenariat entre les partenaires économiques, sociaux et éducationnels.

La stratégie de l'Action démocratique pour préparer le Québec face à la mondialisation comporte donc quatre volets: un assainissement des finances publiques qui permet d'entrevoir une réduction du fardeau fiscal des contribuables à moyen terme, une réforme de la fiscalité, une stratégie industrielle basée sur l'exportation et une utilisation optimale de la richesse que constitue notre territoire.

Une action pour relancer l'emploi

Actuellement, tout le monde s'entend pour reconnaître que le chômage et la dette constituent nos deux problèmes les plus urgents et les plus critiques. Le premier hypothèque le présent et le second hypothèque l'avenir.

La compression des dépenses courantes et la réduction de l'appareil gouvernemental engendreront vraisemblablement une réduction de l'endettement. Malgré l'influence positive que cela peut avoir sur le climat économique, ce n'est pas suffisant pour provoquer une chute rapide du chômage. Un état réduit assurera une meilleure santé financière du gouvernement mais pas nécessairement une meilleure santé économique du Québec. En effet, tant qu'il y aura autant de chômage, avec la misère qu'il engendre, la pression sur le gouvernement en place, quel qu'il soit, sera intenable. Ou bien il devra céder à des dépenses non budgétées, ou bien il sera forcé à des choix inhumains.

Les solutions envisagées devraient donc être conçues pour le long terme, c'est-à-dire qu'elles devront s'at-

taquer à la racine du mal. Cette démarche doit s'inscrire dans l'optique d'une solidarité qui inspirera un projet de reconstruction du Québec qui requiert une restructuration sociale, économique et éducationnelle.

Ceci met en relief l'importance de réaliser une transformation de nos façons de faire pour trouver une solution rapide à ce problème, en attendant que le plan de reconstruction économique produise ses fruits. Nous devons mettre à contribution, dans la résolution du problème, la population, les entreprises, les partenaires sociaux et l'État. Le fardeau de la dette et le coût social du chômage doivent être mis en évidence comme moyen de conscientisation et de transformation de la mentalité des citoyens.

En effet, le défi est d'alléger le fardeau économique et social qui découle du chômage comme, par exemple, la pauvreté et les problèmes sociaux qui y sont souvent liés. D'autre part, le patronat assume une partie des coûts du sous-emploi en raison des charges sociales (contribution à l'assurance-chômage, Régie des rentes, CSST) qui augmentent et la dégradation de l'environnement social. En somme, les employeurs et le gouvernement doivent, avant tout, être des partenaires permettant de pallier à la situation.

La révolution technologique qui caractérise la période présente est en voie de restructurer le marché de l'emploi tout comme la révolution industrielle avait été à l'origine de la réduction de la semaine du travail. La preuve est que la reprise économique dans plusieurs pays comme les États-Unis est amorcée mais ne se traduit pas par une relance de l'emploi. (Un phénomène appelé «jobless growth»).

Cette transformation structurelle doit nous inciter à considérer le travail comme une richesse et à trouver les moyens pour redistribuer cette richesse pour qu'elle puisse être accessible au plus grand nombre possible. Le travail partagé constitue l'une des voies à privilégier pour atteindre cet objectif. Sa réussite doit clairement s'associer à une stratégie de croissance économique pour éviter qu'elle ne devienne un partage de la pauvreté.

Il importe de relever que l'absence de débouchés constitue un facteur de stress important qui peut se traduire en désespoir lequel incite au décrochage scolaire et sociétal. Par des mesures de partage du travail, c'est tout l'apport novateur et créatif des jeunes qui pourra être mis à profit pour bâtir le Québec.

LA PROPOSITION ECO-1 A ÉTÉ DÉPOSÉE À LA COMMISSION POLITIQUE.



PROPOSITION ÉCO-1

Il est proposé que:

- a) d'assurer que le secteur public n'offre pas plus d'un emploi à la même personne;**
 - b) il offre aux entreprises le soutien technique et les informations nécessaires à l'implantation de formules de partage du travail.**
-

FINANCES PUBLIQUES

Apprendre à vivre selon nos moyens

En 1992 au Canada, l'équivalent de 28 stades olympiques, soit 61 milliards de \$, ont été gaspillés pour payer des intérêts sur des emprunts des gouvernements fédéral et provinciaux.

Cette même année, en supposant que l'on ait voulu supprimer le déficit de l'année par la voie de l'augmentation des impôts, il aurait fallu les augmenter de 2 900 \$ au fédéral et de 1 686 \$ au provincial pour un total de 4 586 \$ pour chaque travailleur québécois détenant un emploi. Voilà ce qu'il en coûterait d'augmentation simplement pour contenir la croissance de la dette.

C'est clair : au plan financier, le Canada et le Québec se dirigent vers une véritable situation de crise si rien n'est fait rapidement pour redresser la situation. Si on veut éviter une situation qui serait aussi désastreuse pour le Québec, il faudra procéder immédiatement à améliorer nos finances publiques pendant qu'il en est encore temps. Sinon, les Canadiens et les Québécois devront se satisfaire des promesses vides qui ne sont jamais respectées de la part de nos politiciens, à savoir que le déficit disparaîtra d'ici 4 à 5 ans comme nous l'avons entendu en 1984, en 1988 et cette année.

Si nous laissons aller les politiciens à ce rythme-là, nous, les citoyens, n'aurons qu'à attendre patiemment que le marché financier international et/ou le Fonds monétaire international viennent nous dicter quels programmes ou dépenses devront être éliminés afin d'assainir notre situation financière.

Face aux demandes de toute nature venant de groupes de pression de toutes sortes qui assaillent constamment les milieux politiques, il devient urgent de remettre les pendules à l'heure et de réapprendre à vivre selon nos moyens.

Un État responsable

Depuis quelques années, les contribuables vivent une situation que nous jugeons inacceptable. En effet, nos gouvernements imposent des lois rétroactives et déclaratoires. Cette situation que nous venons de subir, par exemple dans le dernier budget provincial, où des impôts ont été imposés de façon rétroactive et déclaratoire doit être abolie puisqu'elle est des plus injustes pour les contribuables et les entreprises qui ne peuvent planifier adéquatement la gestion de leurs finances et/ou de leurs opérations.

Ce qui est encore plus inquiétant est le fait que de telles mesures permettent aux gouvernements de devenir «juge et partie» vis-à-vis certaines lois. Dans certains cas, les gouvernements ont décidé d'abolir de façon rétroactive et déclaratoire certaines mesures fiscales auxquelles ces gouvernements ne souscrivent plus. Dans d'autres cas, les fonctionnaires avisent les contribuables et les entreprises que s'ils contestent devant les tribunaux un article de telle ou telle loi, celle-ci sera amendée de façon rétroactive et déclaratoire, ce qui, selon nous, est un abus de pouvoir et met en péril notre système judiciaire.

VOICI LE TEXTE FINAL DE LA PROPOSITION ÉCO-2, TELLE QU'AMENDÉE LORS DU CONGRÈS.

PROPOSITION ÉCO-2

Il est proposé d'interdire l'imposition de toutes mesures rétroactives pénalisantes.

Le début des problèmes financiers insolubles des sociétés se situe précisément au moment où il devient nécessaires d'emprunter pour défrayer les coûts des opérations courantes. C'est le symptôme évident d'une société qui vit au-dessus de ses moyens. Reléguer aux générations futures le paiement des factures de services déjà consommés dénote une irresponsabilité inacceptable.

En conséquence, la loi devrait interdire tout déficit au solde des opérations courantes, sauf dans certains cas d'exception (une catastrophe écologique, par exemple).

Dans les cas où un déficit d'opérations courantes se creuserait en cours d'année, le gouvernement devrait être tenu de présenter un budget supplémentaire incluant une taxe temporaire suffisante pour corriger la situation à l'intérieur de l'exercice financier.



LES PROPOSITIONS ECO-3 À ECO-10 ONT ÉTÉ ADOPTÉES TELLES QUE RÉDIGÉES.

PROPOSITION ÉCO-3

Il est proposé d'inscrire l'interdiction de tout budget déficitaire de fonctionnement dans la constitution.

Également, il devrait être interdit à l'État de prélever des fonds dans les caisses des sociétés para gouvernementales. Le dernier budget du Québec fournit un triste exemple de non-respect des règles du jeu dont une partie importante des citoyens ont été victimes. De tels comportements ne peuvent que miner la confiance de la population dans ses institutions politiques.

Pareil détournement de fonds, peut servir de justification à certains citoyens qui en ont maré de contribuer au financement d'un État qui se sert de son pouvoir législatif pour faire main basse sur des fonds qui leur appartiennent, par régie interposée. Devant pareil comportement étatique, il devient de plus en plus difficile de convaincre les citoyens, par exemple, que le travail au noir ou la contrebande de certains produits constituent des gestes antisociaux.

PROPOSITION ÉCO-4

Il est proposé d'interdire les prélèvements dans les caisses des sociétés para gouvernementales.

Un État pour le bénéfice du citoyen

Nous vivons dans un monde où les conditions de travail se resserrent dramatiquement pour l'ensemble des travailleurs. Dans le secteur privé, la sécurité d'emploi est un concept qui a complètement disparu au cours des dernières années. Même de grandes entreprises qui ont servi de modèles de succès sur la scène mondiale éprouvent des difficultés importantes et ont dû remettre en cause le principe de la sécurité d'emploi pour leurs employés. IBM est la dernière en liste de ces grandes entreprises pour lesquelles l'ajustement aux nouvelles conditions du marché passe par une remise en question complète de toutes les approches de fonctionnement.

Aucune raison ne justifie que les employés du secteur public échappent à la réalité. Salaires, avantages

sociaux, sécurité d'emploi dans le secteur public doivent être comparables à ce qui prévaut dans le secteur privé. Il s'agit-là d'une question de justice à l'endroit de ceux et celles qui payent chèrement les privilèges acquis par les employés du secteur public à des moments où gérer sainement les finances publiques n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui. Conséquemment, nous proposons :

PROPOSITION ÉCO-5

Il est proposé d'aligner les conditions du secteur public sur celles du secteur privé.

L'État a eu tendance au fil des années de vaches grasses à gonfler ses effectifs et à faire effectuer par ses propres employés l'ensemble des tâches requises pour rendre tous les services dont il a décidé de s'occuper.

Cette pratique a eu pour résultat de faire disparaître toute possibilité de comparaison entre la performance du secteur public et celle éventuellement de l'entreprise privée, conférant ainsi aux employés un monopole d'office dans des secteurs entiers d'activité.

Comme le monopole sert rarement les intérêts de la population dans le secteur privé, il en va de même dans le secteur public, pour les mêmes raisons.

PROPOSITION ÉCO-6

Il est proposé que l'État fasse appel au faire-faire autant que possible.

Le citoyen, individu ou corporation, ne peut ignorer la loi. Soit. Encore faut-il que la loi soit compréhensible pour le commun des mortels et que le fait de s'y conformer ne place pas de facto le citoyen dans une situation inextricable ou encore ne lui impose un fardeau tel qu'il ne pourra s'en sortir. La contrebande de certains produits et le travail au noir qui sévissent actuellement chez nous illustrent très bien le résultat qu'obtient l'État lorsqu'il légifère ou réglemente de façon déraisonnable.

L'abondance de règlements provient souvent du fait que l'État a choisi progressivement de légiférer au moyen de lois dites «cadres», reléguant par le fait même au processus réglementaire la substance même de la législation. Cet exercice a eu pour effet de multiplier de façon déraisonnable le nombre et l'importance des



règlements au détriment du citoyen qui est littéralement enseveli sous une avalanche de textes réglementaires dont la complexité dépasse l'entendement.

PROPOSITION ÉCO-7

Il est proposé que l'État réduise le volume et le nombre des règlements.

Donner l'heure juste au citoyen

Aux plans budgétaire et comptable, un certain nombre de pratiques doivent être établies afin d'encadrer la gestion des finances de l'État.

Gérer dans le respect des administrés suppose que tous ceux et celles qui s'intéressent à la chose publique soient en mesure de s'y retrouver. Or, comment est-il possible de le faire sans un départage clair et net des dépenses d'immobilisations et des dépenses de fonctionnement. Il faut donc forcer l'administration publique à identifier clairement l'une et l'autre de ces catégories de dépenses.

PROPOSITION ÉCO-8

Il est proposé de séparer dépenses d'immobilisations et dépenses de fonctionnement.

Puisque l'État se porte généralement garant des obligations financières des sociétés et organismes para gouvernementaux, il est normal que ces sociétés soient soumises aux mêmes rigueurs que l'État et que leurs activités entrent strictement à l'intérieur de la mission de l'État.

PROPOSITION ÉCO-9

De faire approuver les budgets et les emprunts des sociétés para-gouvernementales.

Dans une société aussi endettée que la nôtre et au sein de laquelle il faut rendre un certain nombre de services «publics» à l'intérieur de la mission qui est dévolue à l'État, il y a lieu de s'interroger sur les abus de certains citoyens et d'examiner soigneusement la tarification des services pour communiquer au citoyen le coût du service.

On pourrait envisager la possibilité d'imposer l'auto-financement d'une proportion globale des services, par exemple 20 % de l'ensemble des services devrait s'autofinancer. Puisqu'on travaillerait en fonction de l'autofinancement de l'ensemble des activités, il serait possible de percevoir un tarif pour certaines de ces activités, sans pour autant appliquer dans toute sa rigueur le principe de la facturation à l'usage.

Bien sûr, le recours à toute formule de cette nature suppose que l'on tienne compte de l'équité sociale, particulièrement quand il est question des services qualifiés d'essentiels. Une formule favorisant l'imposition de la valeur d'une partie de ces services (les soins de santé par exemple) pourrait être développée. Les personnes défavorisées économiquement payant moins d'impôts que les mieux nantis, le principe de l'équité sociale serait alors respecté.

PROPOSITION ÉCO-10

Il est proposé de tarifier les services.

Il y aurait lieu d'implanter, dans une mesure qui reste à circonscrire, un système de taxes dédiées de façon à établir un lien entre les coûts qu'entraînent la mise en place d'équipements et la dispensation de services et l'effort requis pour financer ces opérations.

Ce principe pourrait s'appliquer notamment dans le cas du financement de certaines infrastructures dont les utilisateurs sont plus facilement identifiables (certaines routes par exemple). Nous proposons donc :

VOICI LE TEXTE FINAL DES PROPOSITIONS ECO-11 ET ECO-12, TELLES QU'AMENDÉES LORS DU CONGRÈS.

PROPOSITION ÉCO-11

Il est proposé de recourir dans toute la mesure du possible à l'application du principe des taxes dédiées.

Serrer la vis aux politiciens



Compte tenu des débordements normaux de certaines dépenses de fonctionnement sur plus d'une année budgétaire, il faudrait que le gouvernement prépare des orientations budgétaires qui couvrent la période complète du mandat, tout en équilibrant les revenus et les dépenses pour chacune des années.

Un tel exercice forcerait les responsables de la gestion des finances publiques à faire preuve de plus de transparence lors de l'exercice budgétaire et les citoyens seraient davantage en mesure de comprendre et d'évaluer les stratégies budgétaires et financières du gouvernement.

PROPOSITION ÉCO-12

Il est proposé d'obliger le nouveau gouvernement à présenter un budget de fonctionnement équilibré couvrant un mandat électif complet que les sous-ministres du revenu et des finances et le secrétaire-général du Conseil du trésor signent un certificat attestant que le budget a été préparé conformément aux lois et règlements du régisseur ; que toutes les dépenses prévisibles ont été prises en compte et que l'estimé des recettes est réaliste.

Plusieurs causes expliquent la détérioration des finances publiques. Certaines de ces causes sont moins évidentes pour le grand public. C'est le cas notamment des déficits actuariels des caisses de retraite des employés de l'État.

Afin de donner l'heure juste à la population, l'État devrait produire un plan de rattrapage concernant les déficits des caisses de retraite de ses employés et être tenu de s'y conformer.

LES PROPOSITIONS ECO-13 À ECO-15 ONT ÉTÉ ADOPTÉES TELLES QUE RÉDIGÉES.

PROPOSITION ÉCO-13

Il est proposé de produire un plan de rattrapage pour les déficits des caisses de retraite.

Quoiqu'on ait pu en dire jusqu'à maintenant et malgré les innombrables modes de gestion qui ont déferlé sur

les gouvernements au cours des dernières décennies, la préparation des budgets des corps publics est encore, en trop grande partie, fonction du passé. Quel ministère ne s'efforce pas encore, en pleine période de présumée austérité budgétaire, de dépenser ses fonds de tiroir à la

fin d'une année budgétaire, de crainte d'éprouver des difficultés à justifier une partie du prochain budget demandé.

PROPOSITION ÉCO-14

Il est proposé d'instaurer la gestion à base zéro.

Puisque c'est le citoyen qui paie la facture, la gestion des biens publics doit atteindre la perfection quant à la transparence de toutes les opérations. C'est la seule façon de redonner confiance à la population dans ses élus et dans ses institutions et de ranimer chez les payeurs de taxes un sentiment de solidarité qui a été battu en brèche depuis trop longtemps.

Il faudrait confier au Vérificateur général le mandat de s'assurer que les normes et les règlements appliqués dans la gestion des fonds publics. Son mandat doit absolument s'étendre à la qualité des décisions administratives, budgétaires et financières prises en cours d'exercice.

PROPOSITION ÉCO-15

Il est proposé de donner des dents au mandat du vérificateur général.

UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ FAVORISANT L'INVESTISSEMENT ET L'ÉQUITÉ

Il existe au Québec une crise de confiance profonde envers l'État. Cette crise de confiance est due en partie au manque d'équité du régime fiscal. Les symptômes sont éloquentes: le travail au noir est pratique courante et des réseaux de contrebande sont solidement établis. Concrètement, il en résulte deux conséquences majeures qui affectent le fonctionnement et la situation financière du gouvernement québécois. D'abord, l'évasion fiscale prive le gouvernement de revenus importants pourtant nécessaires à la livraison de services et au maintien de ses équilibres financiers. Deuxièmement, on assiste, faute de redressement, à une érosion de l'autorité de l'État, c'est-à-dire à une incapacité évidente d'assurer le respect des règles qu'il a fixées au nom de la société.

En réponse à ces constats accablants, une réforme globale de la fiscalité s'impose. Deux paramètres doivent guider cette réforme. D'abord, la fiscalité est l'un des facteurs qui affectent la capacité concurrentielle des



entreprises sur les marchés extérieurs. Conséquemment, sa mise en œuvre doit nécessairement être soucieuse de ses impacts éventuels en cette matière. Deuxièmement, elle doit viser l'équité pour tous les contribuables et ce, en favorisant l'investissement.

Les problèmes du régime actuel

La principale caractéristique de la politique fiscale au Québec est l'augmentation sans cesse croissante de l'impôt sur le revenu. A cela s'ajoute l'instauration de la taxe fédérale sur les produits et services et l'harmonisation de la TVQ en 1990. Ces caractéristiques soulèvent aujourd'hui plusieurs problèmes tant pour les contribuables et que pour les entreprises.

D'abord, en l'absence d'un traitement fiscal uniforme, les contribuables tentent de transformer le revenu ordinaire en une forme qui recevra un traitement préférentiel. Pour contenir ces activités, il faut mettre en place des règlements nombreux. Les contribuables étouffés par les niveaux de taxation, trouvent alors de nouveaux moyens de les contourner, ce qui mène à l'adoption de nouvelles règles ce qui conduit, à long terme, à un régime fiscal extrêmement complexe.

Deuxièmement, dans la mesure où les exemptions, déductions et crédits d'impôt avantagent les contribuables à revenu élevé et que certains en font un usage intensif pour se soustraire complètement à l'impôt, les citoyens en viennent à ne plus croire à l'équité du régime. La perception des individus de l'équité constitue une assise essentielle de tout régime d'auto-cotisation.

Par ailleurs, les diverses échappatoires offertes par le régime en vigueur réduisent la taille de l'assiette fiscale de sorte qu'il faut recourir à des taux d'impôt plus élevés pour prélever les mêmes montants de recettes. À leur tour, ces taux majorés incitent les contribuables à se prévaloir davantage des exemptions, déductions et crédits d'impôt existant en plus de créer des pressions pour obtenir de nouvelles exonérations. Ils en inciteront d'autres à simplement travailler au noir.

Enfin, l'entrée en vigueur de la TPS et l'harmonisation de la TVQ, en 1990, ont modifié de façon considérable le système de taxation. En plus d'une augmentation du nombre de fonctionnaires pour les administrer, ces taxes entraînent une surcharge dans la gestion administrative des entreprises puisqu'elles doivent assumer le rôle de percepteur de ces taxes. Quatre ans plus tard, il faut constater qu'en dépit des bouleversements et des coûts engendrés, leur impact positif sur les finances publiques se fait toujours attendre.

Favoriser l'investissement

Dans le contexte actuel d'imposition du revenu annuel, les revenus de toutes provenances sont assujettis à l'impôt. La portion du revenu qui est épargnée réapparaît dans l'assiette fiscale sous forme de rendement du capital au cours des années subséquentes. De cette façon, l'épargne est sujette à une double imposition. Cette dernière peut être supprimée par l'utilisation d'une assiette fiscale qui exclut le rendement du capital. Pour ce faire, nous pouvons utiliser la méthode d'imposition des encaisses.

Le régime d'imposition actuel se définit comme l'imposition de la somme de la consommation courante et de l'épargne. Par contre, le régime d'imposition des encaisses exclut de l'assiette fiscale la valeur d'acquisition d'un actif et n'impose que les dépenses de consommation courantes. Cependant, lorsque l'actif est liquidé, son prix de vente et le rendement obtenu sont inclus dans l'assiette fiscale dans la mesure où son produit sert à financer des dépenses de consommation. Sous un tel régime, toutes les recettes en espèces, moins l'épargne, sont imposées, et toute l'épargne est enregistrée.

Pour éliminer les effets pervers de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire les distorsions économiques, nous croyons qu'il est essentiel de changer la base de taxation. Ceci étant dit, il est proposé de remplacer le régime d'imposition actuel par un régime d'imposition des encaisses. Ce dernier suppose que le revenu exclut toutes les sommes épargnées ou investies, mais il comprend toutes les sommes empruntées ou retirées des épargnes. L'assiette fiscale correspond donc au revenu total moins l'épargne nette. Au lieu de prélever des impôts sur tous les revenus, nous proposons donc d'enlever le plafond actuel des REER.

De telles modifications engendreront trois avantages importants. Dans un premier temps, cela permettra d'accroître le niveau d'épargne des contribuables, ce qui a une incidence directe sur la consommation future et sur le maintien des capitaux dans l'économie officielle. Deuxièmement, elles permettront d'accroître le capital disponible pour les investissements des entreprises. Enfin, elles faciliteront l'élagage qui s'impose dans les abris fiscaux.

Restaurer l'équité



La rupture de la relation de confiance entre l'État québécois et les contribuables repose certes sur la perception d'une mauvaise gestion des ses taxes, des ses impôts. Elle repose également sur la conviction que le régime fiscal est inéquitable. A preuve, des entreprises, des contribuables fortunés parviennent à ne pas déboursier d'impôts alors que le contribuable moyen est étouffé et n'en finit plus de payer.

Des déductions comme celle accordée sur les frais financiers, qui permet à plus de 75 000 contribuables d'abaisser leur revenu imposable de plus de 100 000\$, n'ont pas leur raison d'être. En ce sens, une révision complète et profonde des échappatoires fiscaux doit être entreprise. Cette révision doit s'effectuer en ayant comme objectif premier d'assurer l'équité de notre régime fiscal.

Simplifier la tâche aux entreprises

L'entrée en vigueur de la TPS, qui fut suivie l'harmonisation de la TVQ, a été instaurée dans le but de rendre nos entreprises plus compétitives sur le plan international. Néanmoins, il faut constater qu'au-delà des recettes engendrées, l'administration de cette taxe crée de nombreux problèmes aux entreprises québécoises puisqu'elles doivent assumer le rôle de percepteur. Bien évidemment, cela cause davantage de problèmes aux PME qui doivent y affecter des ressources administratives non-remboursées par l'État. Particulièrement dans un contexte difficile, comme c'est le cas actuellement, ces ressources devraient être consacrées au développement et à la santé financière des entreprises.

Tous sont unanimes pour décrier la complexité et la lourdeur de l'administration des taxes. La responsabilité d'administrer le système de taxation appartient au gouvernement du Québec. Il lui appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour alléger la tâche des entreprises en simplifiant l'administration et la perception de la TPS et de la TVQ. Ce faisant, le gouvernement du Québec aidera d'autant nos entreprises à être plus performantes.

Respecter le contribuable

Les pouvoirs du ministère du Revenu du Québec sont très étendus. Ainsi, afin de percevoir des sommes d'une entreprise ou d'un individu, Revenu-Québec peut recourir à plusieurs moyens et ce, de façon arbitraire. En contrepartie le contribuable est dépourvu en cas de litige. Les exemples de pratiques abusives sont nom-

breux et les injustices également, comme en témoigne le rapport du Protecteur du citoyen. Contrairement à d'autres organismes de perception à travers le monde, Revenu Québec n'a pas, dans sa philosophie de gestion, l'objectif de respecter le contribuable. Nous croyons que pour restaurer la confiance des citoyens envers l'État, Revenu Québec a un rôle de premier plan à jouer.

* * *

Nous ne sommes pas les seuls à le dire: une réforme en profondeur de la fiscalité s'impose. Cela est nécessaire pour accroître autant la compétitivité de nos entreprises que l'investissement et alléger la tâche des entreprises et des contribuables. Cela est encore plus nécessaire pour restaurer un climat de confiance entre le contribuable et l'État afin d'enrayer le travail au noir, l'évasion fiscale et la contrebande. A notre avis, des mesures novatrices, du types de celle que nous préconisons, sont des avenues de solutions prometteuses.

FAUTE DE TEMPS, LA PROPOSITION ECO-16 A ÉTÉ DÉPOSÉE À LA COMMISSION POLITIQUE.

PROPOSITION ÉCO-16

Il est proposé, afin de rétablir la confiance entre l'État et les contribuables et d'assurer la compétitivité des entreprises québécoises, d'entreprendre une vaste réforme de la fiscalité en se basant sur les principes suivants:

- a) favoriser l'investissement en enlevant les plafonds accordés au REER;**
 - b) une révision globale des abris fiscaux afin de respecter l'équité entre les contribuables;**
 - c) alléger la tâche des entreprises en simplifiant l'administration de la TPS et de la TVQ;**
 - d) s'assurer que les opérations de Revenu Québec s'effectuent dans le respect du contribuable, de ses droits fondamentaux et de sa propriété.**
-



UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR RENFORCER LE QUÉBEC

Le Québec occupe une place stratégique, au carrefour de l'Amérique et de l'Europe. Il bénéficie par sa géographie et son économie de liens privilégiés avec les États-Unis, avec ses partenaires canadiens, par sa culture et son histoire avec la France, avec la Francophonie, le Commonwealth, et enfin, par affinité, avec l'Amérique latine.

Cette ouverture du Québec sur le monde ouvre des perspectives économiques et commerciales qui sont au nombre des atouts à partir desquels il faut mettre en œuvre une stratégie cohérente basée sur les nouveaux défis que nous imposent les réalités de la concurrence internationale. Une telle stratégie s'avère d'autant plus essentielle que l'économie québécoise repose, en bonne partie, sur l'exportation.

L'Accord de libre-échange Nord Américain, et les accords du GATT découlant de l'Uruguay Round, entraînent une diminution progressive des barrières commerciales et garantissent un accès privilégié au marché nord américain. Dans cette optique, le gouvernement du Québec doit intervenir sur cinq fronts pour répondre à la mondialisation: 1) une actualisation de sa stratégie de développement industriel, 2) une stratégie commerciale énergétique tournée vers l'exportation, 3) un guichet unique pour soutenir les entreprises, 4) un développement technologique concerté et 5) une formation continue et efficace de la main-d'œuvre.

Une stratégie industrielle pour l'exportation

La formulation d'une stratégie de développement industriel devra reconnaître que nos entreprises feront l'objet d'une concurrence internationale accrue au niveau du marché domestique et que notre compétitivité au niveau domestique dépendra de notre capacité concurrentielle au niveau international. Pour ce faire elle doit viser trois objectifs.

D'abord, elle doit définir les secteurs à fort potentiel de développement, c'est-à-dire des secteurs d'exportation à valeur ajoutée. Une telle conception du développement économique permettra au Québec d'orienter ses actions dans des créneaux prometteurs et structurants pour notre économie, en plus de jeter les bases d'une politique commerciale énergétique.

Cette stratégie doit également être destinée à encourager les investissements au Québec, par les Québécois et les

étrangers, parallèlement à l'adoption de mesures pour encourager l'internationalisation des entreprises québécoises. Dans la formulation de cette orientation stratégique, le Québec doit être animé par le souci de permettre aux entreprises ayant des assises sur son territoire de jouir d'une compétitivité, et d'œuvrer au développement et au renouvellement de leurs capacités concurrentielles.

Enfin, dans un contexte de mondialisation, le recours aux subventions directes comme base de soutien aux entreprises apparaît plus que jamais dépassé. D'une part, le recours aux subventions est appelé à être contesté par nos principaux partenaires. En effet, la libéralisation des échanges implique le retrait du soutien direct des entreprises par l'État. D'autre part, cette formule contribue à maintenir artificiellement en vie des secteurs d'activités qui n'ont peut-être plus leur raison d'être.

Or, le Québec gère par subvention depuis plus de vingt ans. Ce levier doit être repensé. Le gouvernement doit plutôt devenir un élément catalyseur qui s'inscrit à l'intérieur d'une formule de partage des risques qui facilite l'accès, pour les PME à un capital de développement. D'ailleurs, faute de ce capital nécessaire au démarrage d'entreprises, plusieurs projets de développement ne peuvent voir le jour. L'État doit soutenir l'entrepreneuriat et non lui nuire.

VOICI LE TEXTE FINAL DE LA PROPOSITION ECO-17, TELLE QU'AMENDÉE LORS DU CONGRÈS.

PROPOSITION ÉCO-17

Il est proposé de doter le Québec d'une nouvelle stratégie de développement industriel basée sur l'exportation, axée sur les principes suivants:

- a) l'identification de secteurs prometteurs à haute valeur ajoutée;**
 - b) la mise en place de mesures nécessaires afin d'encourager les investissements dans des secteurs de pointes tout en favorisant l'internationalisation des entreprises québécoises;**
 - c) le remplacement des subventions gouvernementales par des formules de partage de risque et notamment la création d'un fonds de développement international.**
-

Une politique commerciale énergétique



Une politique commerciale doit définir les actions et les ressources du gouvernement en fonction de marchés cibles qui offrent des perspectives de débouchés commerciaux continus. Celle-ci doit s'inscrire à l'intérieur d'une stratégie nationale centrée sur l'exportation. Déjà, le Québec dispose de délégations commerciales à l'étranger. Malheureusement, depuis quelques années, leur potentiel demeure sous-utilisé. Pourtant, dans un contexte de mondialisation, ces délégations doivent jouer un rôle actif dans la promotion des produits, des entreprises québécoises et dans l'implantation de ces dernières à l'étranger. Pour ce faire, le gouvernement du Québec doit accorder à ses délégations un rôle de premier plan.

Un guichet unique pour soutenir les entreprises

Pour réussir sur les marchés extérieurs, nos entreprises doivent avoir accès à des sources d'information sur ceux-ci ainsi qu'à des réseaux économiques, commerciaux et diplomatiques. Ces ressources facilitent leur planification, leur développement de marché, l'absorption de nouvelles technologies et servent donc à affronter la concurrence et à profiter pleinement des nouvelles perspectives qui s'ouvrent.

De plus, une cohésion doit être recherchée au niveau des politiques commerciales, fiscales éducationnelles, d'appui aux petites et moyennes entreprises. À cet égard, la création d'un guichet unique permettra de regrouper toutes les ressources offertes par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de développement. Pour le gouvernement, cela permet d'assurer l'émergence d'actions claires et concertées. Pour les entreprises, les avantages d'avoir toutes les ressources regroupées sont encore plus nombreux et évidents.

À partir d'un coup de téléphone ou d'un déplacement, l'entrepreneur pourrait recevoir toutes les informations sur les programmes d'aide en place et sur leurs modalités d'application au lieu de subir la valse des transferts d'un ministère à l'autre. Une réduction du nombre d'intervenants simplifierait la relation entre l'État et les entreprises et faciliterait la tâche à ceux qui assurent le développement économique du Québec.

Alors que l'économie québécoise subit une restructuration majeure, il importe que le gouvernement du Québec offre un support cohérent et articulé aux entreprises. La création d'un guichet unique pour guider et épauler nos entreprises constituerait un pas dans la bonne direction.

VOICI LE TEXTE FINAL DE LA PROPOSITION ECO-18, TELLE QU'AMENDÉE LORS DU CONGRÈS.

PROPOSITION ÉCO-18

Il est proposé, afin de doter le Québec d'une stratégie commerciale énergétique, que:

a) soit accordé aux Délégations du Québec à l'étranger un rôle de premier plan dans la promotion des produits et des services québécois;

b) soit créé un guichet unique regroupant toutes les ressources offertes par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de développement, afin d'aider les entreprises dans la commercialisation de leurs produits et services.

Un développement technologique et scientifique concerté

Aucun doute: productivité et compétitivité sont les mots d'ordre en cette fin de siècle. À ce chapitre, le Québec ne peut améliorer sa situation que par une expansion des activités dans les secteurs scientifique et technologique. Dans le contexte particulier du Québec, cette mission ne peut pas être accomplie par le secteur privé seul, encore moins par les PME.

Le secteur de la technologie est créateur d'emplois de qualité et de perspectives d'avenir. Déjà, l'État est un partenaire majeur dans le financement des activités de développement scientifique et technologique. En 1990, au Québec selon Statistiques Canada, il s'est consenti des «dépenses intérieures» en recherche et développement de 667 millions \$ sur un total de 1 859 millions \$. Les PME qui créent pourtant la majorité des emplois ont peu de ressources à consacrer individuellement au développement scientifique et technologique. Paradoxalement, elles ne sont pas les principales bénéficiaires de l'aide étatique. En 1982, le gouvernement québécois introduisait «le Virage technologique», un programme de développement de quatre ans qui visait principalement l'accroissement de la capacité technologique des PME. En 1985, un nouveau gouvernement répudia les principes de base du Virage, notamment ceux qui donnent à l'État un rôle de guide et de coordonnateur du développement économique. Pourtant, dans la majorité des pays industrialisés, le financement gouvernemental est important. En 1989, il atteignait 48,3% aux U.S.A., 48,7% en France et 51,6% en Italie, comparativement au Canada et au Québec où les dépenses représentent respectivement 36,3% et 31,7% du total.

L'État se doit d'être le chef d'orchestre en appuyant sur les secteurs-clés du développement scientifique et technologique, particulièrement ceux à caractère générique tels l'informatique, les biotechnologies, les ma-



tériaux nouveaux et les technologies spatiales. L'application de ces technologies ne bénéficient pas à un seul mais à tous les secteurs industriels.

Pour assurer notre compétitivité, un virage majeur s'impose quant au rôle que doit jouer l'État québécois dans le financement des activités de recherche et de développement. Collectivement, nous devons soutenir adéquatement les efforts de nos entreprises en ces domaines. Jusqu'à maintenant, le gouvernement québécois a choisi de miser sur la création d'un fonds technologique et sur la mise en place d'incitatifs fiscaux. Tout en étant fort complexes, ces mesures sont nettement insuffisantes. Ainsi, pour rattraper nos principaux partenaires économiques, il est essentiel que le gouvernement du Québec appuie plus énergiquement nos entreprises. Pour ce faire, nous privilégions un programme de soutien où l'État accorde un soutien équivalent aux investissements de l'entreprise en matière de recherche et de développement.

De même, l'État québécois a un rôle de premier plan à jouer dans l'établissement d'une culture de coopération entre les entreprises québécoises. Plusieurs raisons justifient la coopération en R&D dont l'ouverture de fenêtres sur la nouvelle technologie, des complémentarités techniques, des économies d'échelle en R&D, le développement de nouveaux marchés et produits et une réponse toujours plus adéquate aux besoins des clients. Au Québec, ce maillage ainsi qu'une complémentarité restent à développer entre les entreprises, les centres de recherches et les institutions d'enseignement.

Pour bâtir une économie d'avenir, le gouvernement du Québec doit investir davantage en développement scientifique et technologique afin d'épauler des secteurs prometteurs et créateurs d'emplois de qualité. Pour aider les PME et maximiser les investissements technologiques, les politiques gouvernementales doivent également miser sur des maillages et des alliances entre les différents intervenants technologiques.

LA PARTIE D DE LA PROPOSITION ECO-19 A ÉTÉ DÉPOSÉE À LA COMMISSION POLITIQUE.

PROPOSITION ÉCO-19

Il est proposé que pour favoriser davantage l'investissement des petites, moyennes et grandes entreprises en matière de développement scientifique et technologique, le gouvernement du Québec:

- a) diversifie ses mesures afin d'encourager et de faciliter une culture de coopération entre les universités, les collèges, les centres de recherche et les entreprises, petites, moyennes ou grandes;**
- b) favorise les alliances entre entreprises en vue de développer conjointement de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies;**
- c) mette en place des programmes de soutien au transfert des connaissances scientifiques détenues par les institutions universitaires et collégiales vers les entreprises;**
- d) remplace les mesures de financement actuelles par un programme de soutien au développement technologique où le gouvernement québécois accorde un soutien financier équivalent aux investissements de l'entreprise en recherche et en développement technologique.**

Une vision cohérente du développement de la main-d'œuvre

La formation de la main-d'œuvre est devenue l'une des pierres angulaires pour préparer l'avenir d'une société désireuse de se donner les assises pour concurrencer sur les marchés mondiaux, et préserver son niveau de vie. Dans un premier temps, la qualité de la main-d'œuvre constitue un avantage comparatif important qui permet aux entreprises œuvrant sur notre territoire de contribuer à la réalisation de leurs objectifs en matière de qualité et de prix de revient. Un bassin de main-d'œuvre qualifié est indispensable pour attirer et garder chez nous les entreprises de premier plan qui contribuent à la production de biens et de services à haute valeur ajoutée. Dans un deuxième temps, les frontières n'existeront même plus au niveau des services professionnels (ex. architecture) ce qui permettra sur une plus grande échelle une concurrence de la part des Américains et des Mexicains par exemple dans des secteurs jadis considérés comme des chasses gardées.

Ce nouveau contexte exige une redéfinition du rapport des institutions d'enseignement avec la société. Elles doivent faire preuve d'ouverture, de flexibilité, d'adaptation et d'une nouvelle orientation à la hauteur des nouveaux défis qu'a à relever la société québécoise. Ce nouveau contexte exige surtout la mise en place des



programmes clairs, structurés et cohérents de développement de la main-d'œuvre.

Or, à cet égard, il faut constater l'inefficacité des interventions actuelles. Malgré les nombreuses attentes suscitées par la création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, la situation ne s'est guère améliorée. Les travailleurs et les entreprises sont toujours confrontés à deux administrations, deux bureaucraties avec la complexité et les coûts supplémentaires qui en découlent.

Par l'entremise de la Société Québécoise de Développement de la Main-d'œuvre (SQDM), le gouvernement du Québec doit être l'unique maître d'œuvre dans le développement de la main-d'œuvre. Cela signifiera le regroupement des services des programmes et des services de formation continue, de recyclage de la main-d'œuvre, d'assurance chômage et de placement.

Par ailleurs, l'apprentissage de nouvelles technologies doit nécessairement se faire en partenariat avec les entreprises, dans la mesure où le cycle de vie des équipements est trop court pour en justifier l'achat par le gouvernement. Il est nécessaire d'impliquer les entreprises dans les programmes de formation de la main-d'œuvre tout en leur permettant de protéger le fruit de leurs recherches et en ne créant pas de barrière à la mobilité de la main-d'œuvre.

A cet égard, la formation continue constitue un investissement rentable tant pour l'entreprise qui y gagne en productivité, que pour le travailleur, qui s'assure d'avoir des compétences adaptées aux besoins du marché du travail. Par le passé, en matière de formation continue, le gouvernement du Québec n'a pas su opérer le virage qu'il fallait. Si certaines entreprises ont compris les avantages d'investir dans la formation de leurs employés, une majorité d'entre elles n'adhèrent toujours pas à cette philosophie de gestion. Nos partenaires, comme par exemple la France, n'ont pas lésiné sur les moyens afin d'assurer des investissements en formation continue. Au-delà de mesures incitatives, le gouvernement du Québec doit contraindre les entreprises à investir dans le développement de leurs ressources humaines et ce, tout en leur offrant les outils nécessaires.

Il est également essentiel d'harmoniser la politique en matière de formation avec notre stratégie industrielle. La formation de la main-d'œuvre doit être ciblée, afin que les ressources requises ne soient pas gaspillées. Les secteurs à forte capacité de croissance, susceptibles de créer une économie à valeur ajoutée avec des emplois de

qualité, doivent être identifiés avec précision et doivent être privilégiés. Il ne faut cependant pas ignorer les secteurs «mous» de notre structure économique, qui regroupent quand même plusieurs dizaines de milliers de travailleurs, qui ne sont pas toujours facilement recyclables. Des programmes particuliers devront être mis sur pied afin de permettre à ces gens de se réorienter advenant des fermetures d'entreprises.

Les entreprises doivent s'engager dans le développement de leurs ressources humaines, car elles sont les premières bénéficiaires de l'excellence de la main-d'œuvre, vu les possibilités de voir s'ouvrir de nouveaux marchés, vu la simplification des outils de gestion et de contrôle de qualité et vu le potentiel pour prendre de l'expansion. Les travailleurs sont aussi responsables de leur formation. Plus celle-ci sera excellente et adaptée aux défis sans cesse changeants de l'économie mondiale, plus la qualité de leur emploi sera grande, plus les salaires et conditions de travail seront intéressants et plus la qualité de vie elle-même sera améliorée.

La formation de la main-d'œuvre, comme l'éducation, est l'affaire de tous. La concertation des différents intervenants est donc essentielle, afin d'intégrer en un tout cohérent l'ensemble des programmes de formation, tant en entreprises que pour les gens en recherche d'emploi ou les jeunes encore aux études. Les programmes qui sont et seront mis en marche doivent refléter cette concertation entre les différents acteurs du monde économique. Le gouvernement doit cependant prendre le leadership, en fournissant les outils de gestion et de développement des programmes de formation de la main-d'œuvre.

FAUTE DE TEMPS, LES PROPOSITIONS ECO-20 ET ECO-21 ONT ÉTÉ DÉPOSÉES À LA COMMISSION POLITIQUE.

PROPOSITION ÉCO-20

Il est proposé, pour assurer un développement efficace et prévoyant de la main-d'œuvre québécoise:

- a) de confier tous les services reliés à l'emploi et à la formation de la main-d'œuvre à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et ce, par l'entremise de ses Sociétés régionales;**
 - b) de contraindre les employeurs à un investissement minimum dans des programmes de formation continue afin de permettre aux employés de se perfectionner à l'intérieur de leur milieu de travail;**
 - c) de mettre sur pied des programmes de recyclage afin de ne pas laisser à eux-mêmes les travailleurs lors de congédiements massifs;**
-



d) de faciliter la mise sur pied de programmes spécialisés de formation, adaptés aux nouvelles réalités de l'économie mondiale, à la stratégie de développement industriel, afin qu'ils puissent être offerts à des entreprises à fort potentiel de développement n'ayant pas la capacité de les développer.

e) de favoriser une communication étroite entre le gouvernement, les entreprises et les institutions d'enseignement dans le but d'assurer la formation d'une main-d'œuvre qui répond adéquatement au besoin des entrepreneurs et une articulation constante entre les services offerts par les institutions d'enseignement et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

Toute stratégie économique doit désormais reconnaître que le Québec est une économie ouverte et qu'à ce titre ses industries peuvent faire l'objet d'une concurrence, tant à l'intérieur des périmètres de notre territoire que sur les marchés extérieurs. Cela met en évidence la nécessité d'être compétitif au niveau international et de pouvoir rencontrer le défi de l'exportation.

Le défi est de mettre en valeur les avantages comparatifs du Québec et en développer de nouveaux sans se substituer à l'initiative privée. En effet, la réussite du développement économique repose sur le sens de l'entrepreneuriat des Québécois, leur capacité d'innover, de créer et de produire, sur leur dynamisme ainsi que sur l'efficacité des gestionnaires.

Le Québec doit avant tout reconnaître le rôle moteur du secteur privé dans le développement du commerce international. Il doit encourager les initiatives en ce sens, à la fois comme moyen d'internationalisation des entreprises québécoises au-delà des marchés traditionnels, mais aussi comme moyen pour contribuer au développement économique de pays avec lesquels nous souhaitons un rapprochement.

Pour relever ce défi, nous estimons nécessaire de définir les axes stratégiques en matière de développement industriel qui devraient s'inscrire dans une stratégie en matière de commerce extérieur. Nous croyons également qu'il est essentiel d'assurer la compétitivité de nos entreprises en assurant des investissements en développement technologique et dans la qualité de la main-d'œuvre.

Alléger la réglementation

Notre économie est marquée au sceau de la réglementation gouvernementale dans à peu près tous les secteurs de l'activité humaine, suite à des dizaines d'années

de politiques interventionnistes de tous les niveaux de gouvernements. L'intention fut sans doute toujours fort louable, afin d'éviter les excès, assurer la santé et la sécurité, normaliser, et assurer la qualité...

La machine s'est cependant emballée, et la situation actuelle tient de l'absurde: toute l'activité économique et sociale est sur-réglémentée, et cela mène à l'asphyxie et au marasme pour de grands secteurs de notre économie. Un profond remaniement du cadre réglementaire de l'État québécois, et même de sa philosophie, doit être entrepris.

Objectifs

Une politique de déréglementation cohérente doit être établie par le gouvernement du Québec, dans tous ses champs de juridiction. Cette politique ne doit cependant pas signifier l'élimination massive de toute réglementation, et le retour à un monde où tout est permis, sans valeurs, respect et responsabilités.

L'objectif principal de cette déréglementation est d'alléger le carcan bureaucratique actuel qu'ont sur les épaules les entrepreneurs et gestionnaires, afin de leur permettre de vraiment consacrer toutes les énergies disponibles au développement économique et social, et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises.

Champs d'application

La déréglementation visera d'abord l'appareil gouvernemental, à travers ses ministères et ses organismes affiliés. Ainsi, la réglementation relative à la fiscalité (tant pour les particuliers que pour les entreprises), la gestion des entreprises et les normes du travail seront revues en priorité. Les conventions collectives des employés de l'État devront être simplifiées, quant à leurs modalités d'application.

Les conditions de travail dans la construction devront être revues et les décrets annulés, afin de tenir compte des disparités entre les secteurs d'activités, les régions, les différents métiers. Ces modifications majeures ne se feront pas sur le dos des syndicats, mais ceux-ci devront collaborer afin de régler ce contentieux majeur du monde du travail au Québec.

La philosophie de la réglementation restante devra être revue afin de rendre les citoyens responsables de

leurs actes, plutôt que de tenter de tout contrôler à l'avance, et ce, à grands frais. Ainsi, de grands pro-



grammes, comme ceux de la CSST ou de l'assurance-automobile (SAAQ), devront être revus et impliquer sérieusement les intéressés. Les travailleurs devront participer d'une manière ou d'une autre au financement et à la gestion de la CSST, et les conducteurs négligents ou ne respectant pas le code de la route devront supporter eux-mêmes une portion des coûts engendrés par leur négligence.

Sur le plan de la surveillance de la réglementation, le gouvernement remettra à des organismes indépendants, tels que, entre autres, les membres des corporations professionnelles, la responsabilité du respect de l'application de la réglementation, plutôt que surveiller lui-même, à grands frais, cette application (par exemple, les codes de construction par les ingénieurs et architectes, les lois fiscales par les professionnels de la comptabilité, etc.). Le gouvernement pourra consacrer ses ressources à l'inspection, plutôt qu'au contrôle préalable.

PROPOSITION ÉCO-21

Il est proposé:

- a) de réduire la réglementation applicable aux entreprises, en favorisant une souplesse de fonctionnement pour les entreprises et la libre négociation entre les agents privés;**
 - b) la réglementation restante soit revue dans une optique de responsabilisation du citoyen;**
 - c) la surveillance de la réglementation soit remise à des organismes indépendants, comme les corporations professionnelles.**
-

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les régions: maîtres-d'œuvre de leur devenir

Le Québec a, tout au long de son histoire, été constitué de plusieurs régions. Bien que les moyens de communication se soient développés de façon extraordinaire depuis le milieu du siècle, chacune de ces régions a gardé son caractère propre. Cette authenticité a perduré contre vents et marées et a permis au Québec de garder son visage et son identité.

Un nouveau contrat avec les régions

Cependant, de nos jours, les régions font face à de sérieux problèmes socio-économiques. Décrochage scolaire, taux de non-employabilité et de suicide élevé, exode vers les grands centres... Il importe que les régions retrouvent toute la vigueur et la vitalité possibles afin qu'elles prennent en main leur développement et assurent au Québec tout entier une qualité de vie enviable. C'est précisément parce que le Québec a besoin de régions fortes que l'Action démocratique du Québec accorde une importance particulière à leur développement.

En conséquence, il est plus que temps que le gouvernement québécois procède à un nouveau partage des pouvoirs avec ses régions.

Les «régions» ?

Au Québec, lorsque l'on parle des «régions», on fait généralement référence aux régions «périphériques» ou «éloignées», qui ont une identité reconnue. Par exemple, le Saguenay-Lac-St-Jean, le «Bas du fleuve», la Gaspésie ou encore l'Abitibi. Cependant, du point de vue administratif, il existe une foule d'utilisations du mot «région». Ainsi, Montréal est une région, la Municipalité régionale de comté est une région et parfois, Chibougamau et Chicoutimi font partie de la même région.¹ En fait, plusieurs ministères ont un découpage différent du Québec et, malheureusement, tous ces découpages administratifs, en plus de ne pas toujours avoir été réalisés en fonction des réalités du terrain, peuvent avoir des conséquences graves.

¹ Les citoyennes de Lebel-sur-Quévillon doivent se rendre à l'hôpital de Chibougamau afin de mettre leurs enfants au monde. En effet, il a été statué que Lebel, qui fait partie de la Municipalité de la Baie-James, est affiliée en matière de santé à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Afin de respecter les quotas de naissances, les gens de Lebel doivent donc faire trois heures de route alors qu'ils se trouvent à deux heures d'Amos et de Val'd'Or en Abitibi.



LES PROPOSITIONS ECO-22 À ECO-24 ONT ÉTÉ ADOPTÉES TELLES QUE RÉDIGÉES.

PROPOSITION ÉCO-22

Il est proposé que l'ensemble des ministères et organismes para-gouvernementaux s'en tiennent autant que possible à un seul découpage administratif régional du Québec, effectué à partir de l'appartenance et de la réalité géopolitique des citoyens et citoyennes de cette région.

Le développement régional

S'il est un domaine aux facettes multiples, c'est bien le développement régional. En effet, pour se développer, une région doit pouvoir renforcer son économie. La région doit également développer des créneaux qui lui assureront une certaine prospérité, tout en développant de nouvelles spécialisations. Elle doit par conséquent disposer de la main d'œuvre appropriée.

Par ailleurs, la région doit aussi être en mesure d'offrir des services sociaux de qualité afin d'attirer et de garder sa main d'œuvre qualifiée. On doit pouvoir y retrouver des écoles pour former la relève, des garderies, des routes, de la technologie de pointe, un environnement de qualité, le tout afin d'assurer aux résidents une bonne qualité de vie. Il est capital de reconnaître les multiples volets du développement régional et de considérer que chacune de ses composantes doivent être prises en compte de façon équitable.

Cela dit, il apparaît évident que l'emploi est un facteur de première importance lorsque l'on parle de développement. Or, le gouvernement du Québec, ces dernières années, a négligé, dans ses politiques économiques, le tout premier employeur de la province: la PME locale. Il est de première importance que les régions disposent des moyens nécessaires à la relance ou à l'implantation de ces moteurs économiques locaux, bougies d'allumage de la vitalité des collectivités.

En somme, le Québec doit revoir en profondeur ses politiques d'aide aux régions. La revitalisation de ces dernières passe entre autres par une importante décentralisation des ressources humaines et financières du gouvernement du Québec en matière de développement régional.

PROPOSITION ÉCO-23

Les régions du Québec doivent identifier et prendre en main les moyens les plus aptes à leur assurer un développement durable. En conséquence, il est proposé d'engager une décentralisation efficace des compétences et des ressources propres au développement régional, de façon à ce que chacune de ces régions ait à sa disposition les outils nécessaires à rebâtir sa vitalité.

Le rôle du gouvernement du Québec

Depuis les dernières années, le gouvernement du Québec est passé de «pourvoyeur» à «accompagnateur» en matière de développement régional. Cependant, il est certains rôles que Québec est plus apte à remplir que les régions elles-mêmes, soit pour des raisons de ressources ou encore pour des raisons de procédures. En conséquence, le gouvernement devra jouer un rôle de soutien, de consultant et d'incitateur à la soumission de projets liés au développement. Il devra être en mesure d'intervenir de façon ponctuelle au besoin, afin de soutenir un projet viable, par exemple. Finalement, il devrait jouer, dans chaque région, un rôle d'entremetteur entre différents intervenants régionaux, de façon à développer des réseaux de communication et d'échange efficaces entre ces derniers.

PROPOSITION ÉCO-24

Il est proposé d'implanter dans chaque région un guichet unique qui servira d'interlocuteur étatique aux intervenants régionaux. Le guichet unique servira d'accompagnateur mais aussi de gestionnaire chargé d'assurer au gouvernement que les subsides octroyés rapporteront au milieu un maximum de dividendes.

Par ailleurs, le gouvernement doit conserver sa responsabilité de grand planificateur. En conséquence, il doit fixer les normes et les objectifs à atteindre pour la plupart des activités socio-économiques, tout en laissant aux régions le choix du parcours pour les atteindre. Il doit de plus s'assurer que ces normes soient respectées de manière à garantir un développement équitable pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec.



VOICI LE TEXTE FINAL DE LA PROPOSITION ECO-25, TELLE QU'AMENDÉE LORS DU CONGRÈS.

PROPOSITION ÉCO-25

Il est proposé que le guichet unique en matière de développement régional ait, entre autres tâches, la responsabilité de surveiller le respect des normes et des objectifs pour l'ensemble du Québec.

Le choix de l'organisme responsable

Chaque région a ses caractéristiques propres. Par conséquent, le développement ne s'y fera pas de la même manière, ni à la même vitesse. De plus, chacune a sa propre vision de son développement; elle sait quel est le palier le plus apte à assumer les responsabilités liées au développement. À l'heure actuelle, l'aménagement du territoire et le développement régional sont le fait de deux organismes distincts: la Municipalité régionale de comté et le Conseil régional de développement. Cependant, dans les régions, tous ne sont pas d'avis que le développement qui leur est nécessaire est distinct de l'aménagement du territoire, dont la responsabilité incombe aux MRC. À l'opposé, dans les régions plus isolées, la présence d'un organisme de concertation tel le CRD est une nécessité afin d'y regrouper les forces vives.

LES PROPOSITIONS ECO-26 ET ECO-27 ONT ÉTÉ ADOPTÉES TELLES QUE RÉDIGÉES.

PROPOSITION ÉCO-26

Il est proposé que soit signé, avec chaque région, un protocole d'entente concernant la reconnaissance de l'organisme qui, de l'avis des intervenants locaux, est le plus en mesure d'assumer les compétences en matière de développement, qu'il s'agisse des Municipalités régionales de comté ou des Conseils régionaux de développement. L'organisme sera responsable de coordonner, sur son territoire, la majorité des interventions gouvernementales ainsi que de gérer, pour ce même territoire, les fonds reliés à son développement.

LE RÔLE DE MONTRÉAL

Par ailleurs, on ne peut penser à une politique de développement des régions sans souligner la nécessité de reconnaître à la métropole québécoise un statut particulier. Le développement des régions ne doit pas se faire en concurrence avec la région montréalaise, mais bien en complémentarité.

Développement économique

La région de Montréal, de par ses caractéristiques, joue un important rôle de développement aussi bien économique que social, culturel et démographie. Ce rôle se joue au profit de la région elle-même ainsi que de la ville centrale, mais aussi au profit de l'ensemble des régions du Québec. La région de Montréal est la seule agglomération au Québec qui peut prétendre au statut de métropole internationale. Plusieurs organisations internationales, plus d'une quarantaine en fait, ont choisi d'y établir leur siège social. En Amérique du Nord, Montréal n'est surpassée que par New-York et Washington au chapitre des congrès. De plus, Montréal est la principale porte permettant au Québec d'avoir accès aux marchés mondiaux. Voilà des indices qui indiquent non seulement la nécessité de reconnaître à Montréal le rôle de vitrine internationale pour le Québec, mais aussi l'importance de lui donner les moyens de la conserver.

Des responsabilités particulières...

De plus, un grand nombre d'institutions à caractère collectif au service de tous les Québécois et de toutes les Québécoises sont situées sur le territoire de Montréal. Que l'on pense seulement aux grands équipements récréo-touristiques, aux salles de spectacles, aux hôpitaux spécialisés, aux universités, aux différents services publics de tous les niveaux de gouvernements, au Palais des congrès, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces équipements, il va s'en dire, nécessitent des infrastructures bien particulières, adaptées à la réalité montréalaise.

Au niveau social, nul ne peut ignorer que Montréal est la ville d'accueil de la majorité des immigrants d'origine tant québécoise (en provenance des autres régions du Québec) qu'internationale. En conséquence, Montréal se doit d'offrir des infrastructures d'habitation pour loger les plus démunis et de même que de participer activement à l'intégration socio-économique de ces nouveaux-arrivants.



Pendant ce temps, beaucoup de Montréalais et de Montréalaises profitent des conditions immobilières et fiscales avantageuses qui leur offre la banlieue pour fuir les responsabilités financières que la vie dans une métropole internationale impose, grevant ainsi de manière importante la seule source de revenus mise par l'État québécois à la disposition des villes.

Il est plus que temps de reconnaître que si l'on veut assurer le développement harmonieux et durable de la région montréalaise, celle-ci doit avoir les moyens de partager ses charges financières entre tous ceux qui profitent et tirent avantage des services qu'elle finance.

PROPOSITION ÉCO-27

Il est proposé d'adopter des mesures visant à permettre aux municipalités de diversifier leurs sources de revenus

De plus, le Québec, afin d'assurer sa compétitivité sur le plan international, se doit d'avoir une métropole forte et dynamique afin d'attirer entreprises et investisseurs et faire profiter partout en province des retombées économiques importantes qui en découlent.

LA PROPOSITION ECO-28 A ÉTÉ DÉPOSÉE À LA COMMISSION POLITIQUE.

PROPOSITION ÉCO-28

Il est proposé de favoriser la constitution d'une métropole du type «agglomération régionale» forte, qui représenterait l'ensemble de la population de la région, tout en assurant une concertation efficace entre ses acteurs de premier plan: universités, entreprises, gouvernements et communautés.

ENVIRONNEMENT

Le développement de compétences stratégiques en matière d'environnement pourrait en faire un moteur de développement économique durable.

Les propositions soutenues en général par les individus qui sont favorables au développement durable suggèrent une augmentation substantielle des prix dans le but de refléter davantage les coûts sociaux.

Beaucoup trop de gens consacrent une part trop importante de leurs revenus pour des biens essentiels comparativement à ce qu'ils peuvent se permettre. Les propositions de politiques se doivent d'être équitables et permettre de refléter les vrais coûts de production. Dans ce contexte, il ne faut pas que notre attention se limite aux questions environnementales, mais plutôt porter sur un problème plus général qui consiste en la création d'un développement économique durable.

Une meilleure utilisation des ressources et la conservation de celles-ci constituent les prérequis d'une politique de développement durable. Ce type de développement reconnaît que, bien qu'il puisse exister certaines limites à la croissance, celle-ci doit permettre la satisfaction des besoins essentiels de chacun des membres de la société.

La création d'un développement économique durable et équitable repose sur la décentralisation des unités décisionnelles et administratives. Cette décentralisation favorise la participation de la communauté et l'établissement d'une relation de confiance entre les membres de la communauté. De plus, la décentralisation permet de promouvoir les conditions essentielles à la participation du public au processus décisionnel.

Le développement durable se définit comme un développement économique qui permet le renouvellement et la conservation des ressources dans le but d'assurer le développement futur du Québec et ce, de façon à répondre aux objectifs sociaux et économiques. Les objectifs du Parti doivent être clairs et réalisables si nous désirons favoriser le développement économique durable du Québec.

La politique environnementale du Parti doit s'articuler autour des objectifs suivants:

Favoriser l'innovation et le remplacement des technologies non-écologiques par des technologies respec-



tueuses de l'environnement. Il faut élaborer un programme de recyclage et de récupération des métaux, du verre, des produits du papier, du bois et des vêtements. Il faut favoriser la production de produits naturels dans le but de remplacer éventuellement les produits synthétiques lorsque cela est possible. Il faut de plus développer de nouveaux marchés pour les produits naturels.

La meilleure stratégie en matière d'environnement est de se servir de l'innovation et des lois du marché pour développer au Québec une expertise qui non seulement en fera un des leaders en matière de développement durable et de protection de l'environnement, mais aussi un leader mondial dans le domaine de la production et de l'exportation de technologie efficiente d'un point de vue écologique.

VOICI LE TEXTE FINAL DE LA PROPOSITION ECO-29, TELLE QU'AMENDÉE LORS DU CONGRÈS.

PROPOSITION ÉCO-29

Il est proposé que de créer les conditions pour que les entreprises québécoises développent leurs expertises en matière environnementales. Ces conditions pourraient prendre la forme suivante:

- a) éduquer la population sur les conséquences écologiques et sociales de ses comportements de consommation;**
- b) créer un fonds environnemental dans le but de favoriser le progrès technologique et l'émergence d'industries non polluantes et faibles consommatrices d'énergie;**
- c) favoriser le développement d'un partenariat pour faire en sorte que les compagnies qui satisfont les normes environnementales puissent obtenir des meilleurs conditions de financement;**
- d) instaurer des incitatifs fiscaux favorisant l'utilisation industrielle et commerciale de matières recyclées et l'utilisation de technologies de production ou de transformation non-polluantes ;**
- e) garantir le respect de l'intégralité des pouvoirs, de l'indépendance et de l'impartialité des membres du bureau d'audiences publiques en environnement.**

La mise en place des propositions précédentes permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens tout en favorisant l'établissement d'un développement économique durable capable de répondre aux aspirations des générations futures.

AGRICULTURE

Contexte

Les politiques agricoles qui ont vu le jour dans les années 40 ont modelé la structure du secteur agricole du Québec d'aujourd'hui. Les fluctuations importantes de prix, les crises de surproduction, et les risques inhérents à la production agricole sont les principaux facteurs qui ont influencé les décideurs dans le choix des politiques et programmes à favoriser. Le cas du Québec ou du Canada n'est pas isolé, l'émergence des politiques agricoles dans les pays industrialisés est plutôt un dénominateur commun mais le choix des mesures varie beaucoup dans les différents pays. Ces politiques agricoles visent toutefois des objectifs communs: 1) la stabilité des revenus des producteurs et 2) des prix raisonnables pour le consommateur.

En réduisant les risques, les politiques agricoles ont favorisé les investissements, d'où l'adoption de nouvelles technologies et la hausse de productivité. Fait important à noter : les politiques agricoles étaient basées sur la demande nationale. De 1940 à 1970, dans un contexte socio-économique de croissance de la demande interne, les politiques agricoles ont répondu aux besoins. De plus, dans une économie en croissance, la modification du modèle de consommation alimentaire a permis le développement de certaines productions.

Entre 1950 et 1970, la part des dépenses personnelles consacrées à l'alimentation au Québec est passée de 27% à 19%, alors qu'entre 1970 et 1990, elle a diminué de 19% à 16%. Par ailleurs, les vingt dernières années sont caractérisées par de profondes transformations sociales. La chute de la croissance démographique est de loin le facteur le plus limitant en terme de perspective de croissance de la demande interne. L'évolution du type de ménages, l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, l'éducation, ont aussi grandement changé la structure de demande des biens alimentaires.

L'ouverture des marchés est l'aboutissement inévitable des rondes successives de négociation du GATT, de l'ALENA et de la création de l'espace économique européen. La mondialisation des marchés répond donc à un nouveau contexte économique et exerce des pressions sur la politique agricole interventionniste du Québec qui est basée sur l'équilibre entre l'offre et la demande nationale. Or, si le Québec veut profiter de l'ouverture des marchés, sa politique agricole doit être orientée vers les marchés extérieurs. Pour ce faire, il devra tout mettre en œuvre pour offrir des produits de qualité à prix compétitifs. De toute évidence, les parts



de marchés à l'échelle internationale vont se rééquilibrer en fonction des avantages comparatifs des zones de production.

Même si le Québec opte pour une politique orientée vers les marchés extérieurs, trois aspects fondamentaux ne peuvent être négligés :

- 1) les produits alimentaires sont des biens essentiels,
- 2) les normes de qualité conditionnent la salubrité des aliments et
- 3) la protection de l'environnement est indispensable au développement d'une agriculture durable.

Voici un prix à payer dans un choix de société responsable qui travaille pour la prospérité à court, moyen et long terme. En effet, même si les entreprises bio-alimentaires sont de nature commerciale dans le sens où elle doivent générer des profits, elle se différencient des autres entreprises de biens et services parce que la nourriture est un bien «essentiel». L'histoire nous a démontré au Québec que le développement de l'agriculture est un véritable contrat social entre la population et les intervenants du secteur agricole. De plus, dans un contexte de libéralisation, les normes sanitaires internationales seront uniformisées, ce qui peut engendrer une baisse de qualité de certains produits offerts à prix compétitifs. En matière d'alimentation, le Québec a développé un système de contrôle de qualité qui répond aux besoins de la population, il serait étonnant que les citoyens soient prêts à faire des concessions à ce niveau. Le développement d'une agriculture durable constitue une préoccupation nationale, la gestion des fumiers et des polluants en agriculture oblige les producteurs à intégrer de nouvelles pratiques culturelles à leur gestion quotidienne.

Or, si le contexte socio-économique impose un réaménagement des politiques agricoles pour mieux répondre nouveaux défis, il est impératif de le réaliser de façon intelligente en préservant certains acquis et certaines valeurs. Dans un projet global de société, la sauvegarde de notre agriculture, le développement durable et la production d'aliments sains à prix raisonnables pour le consommateur doivent guider nos décisions et le prix à payer doit être déterminé par la population du Québec. Il est primordial de garder en mémoire la nécessité de léguer une terre productive à nos enfants.

De toute façon, dans le meilleur des cas, il est impossible de réduire la portion du revenu disponible qui est consacré à l'alimentation. On doit donc se demander quels bénéfices supplémentaires les producteurs et les

consommateurs pourraient retirer d'une réforme agricole. Ce qu'il faut viser c'est augmenter notre part de marché international, pour le développement de la filière bioalimentaire québécoise, secteur important de l'économie québécoise.

Le défi à relever est de taille car il remet en cause des principes fondamentaux sur lesquels reposent nos programmes agricoles en vigueur. Par ailleurs, le degré de capitalisation qu'on a atteint limite la capacité de la relève agricole à s'intégrer dans la structure de production. On a troqué l'accès à la terre contre la stabilité des revenus des producteurs.

En résumé, la crise agricole qui sévit dans la plupart des pays industrialisés résulte du déséquilibre entre l'offre et la demande des produits alimentaires, l'offre excédant la demande oblige les pays à prendre des mesures pour freiner la production. Dans un effort pour augmenter leur part de marché, tous se lancent à l'assaut des marchés internationaux. Le Québec n'échappe pas à ce courant dans le phénomène de mondialisation. Sauvegarder son territoire, son identité, ses valeurs, assurer le développement d'une agriculture durable tout en produisant des aliments sains et de qualité à des prix compétitifs exigera des innovations dans la façon de gérer la production, la transformation et la distribution des produits agricoles.

La situation actuelle

Le Québec agroalimentaire est une composante dynamique de l'économie. Pour s'alimenter, les québécois dépensent environ \$17 milliards par année, soit plus ou moins \$2 500 per capita. Les paiements directs au producteur représentent autour de \$600 millions et la moitié sont constitués d'indemnités dans le cadre du programme d'assurances agricoles. On observe que le nombre de producteurs diminue à chaque année pour se situer en 1994 autour de 40 000. Il est intéressant de noter que seulement 33% des entreprises de production agricole génèrent 76 % des ventes de produits agricoles et que la balance agro-alimentaire québécoise est en déficit.

La structure du secteur agricole du Québec des années 2000 dépendra des objectifs, des moyens et des résultats privilégiés dans le tournant historique qui s'est amorcé. Les choix qu'on doit faire maintenant modèleront le développement du secteur agricole avec lequel nos enfants et nos petits enfants devront composer. La créativité et la rapidité avec lesquelles le Québec prendra le tournant déterminera sa position dans ce



nouvel échiquier. Ces choix, le parti Action Démocratique du Québec, compte les faire en consultant la population sur les résultats qu'on veut obtenir et sur le prix social qu'on est prêt à payer pour assurer un approvisionnement de qualité à prix compétitifs tout en respectant l'environnement.

L'efficacité avec laquelle le Québec prendra le virage sera garant de sa capacité à assurer la croissance de la filière bioalimentaire québécoise. De toute façon, si on n'est pas proactif dans ce dossier, dans cinq ou dix ans tout au plus, le courant de libéralisation actuel aura fait son chemin et les retardataires seront pénalisés.

Conscient de l'importance du secteur agricole dans la croissance économique, le parti Action Démocratique du Québec propose une réforme en profondeur et un programme innovateur pour faire face à la musique. Les objectifs principaux de la politique agricole proposée sont d'assurer l'accès aux marchés nationaux et internationaux tout en garantissant au consommateur des produits de qualité à prix compétitifs. La réforme des politiques agricoles accorde aussi priorité au développement durable, à l'accès à la production pour la relève agricole et au développement régional.

Les lignes de forces de la politique agricole de l'Action démocratique du Québec sont les suivantes:

PROPOSITION ÉCO-30

Il est proposé d'abolir toutes les mesures ou programmes ayant un impact direct sur les prix et qui peuvent faire l'objet de litiges dans un contexte de libéralisation des marchés au profit de mesures «vertes» c.a. d. de mesures axés sur la protection de l'environnement et le contrôle de qualité ou d'incitatifs fiscaux, si ces mesures sont jugées pertinentes dans l'exercice qui suit:

LES PROPOSITIONS ECO-31 À ECO-34 ONT ÉTÉ ADOPTÉES TELLES QUE RÉDIGÉES.

PROPOSITION ÉCO-31

Faire le bilan et l'analyse des bénéfices aux producteurs et aux consommateurs des différents programmes et services offerts à l'aide des indicateurs suivants:

- a) en les chiffrant
- b) en les analysant en concertation avec les intervenants et la population en fonction des critères suivants: accès aux marchés extérieur, contrôle de la qualité, développement durable, accès pour la relève agricole.
- c) en effectuant des choix responsables qui correspondent aux besoins des intervenants de la chaîne alimentaire et des consommateurs dans une perspective de long terme.

PROPOSITION ÉCO-32

Il est proposé d'assainir les programmes et les services gouvernementaux du secteur agricole en appliquant ce qui suit:

- a) suite à l'étape précédente, les services ou programmes en vigueur seront soit abandonnés, soit réaménagés, soit modifiés dans l'optique décrite
- b) révolutionner la manière d'administrer la politique agricole nationale en confiant au secteur privé l'exécution des services d'appui et de support aux intervenants de l'industrie bioalimentaire qui privilégie l'amélioration de la mise en marché des produits tant pour le marché national qu'international.

PROPOSITION ÉCO-33

Il est proposé de promouvoir les produits québécois en encourageant les initiatives privées de promotion et de mise en marché des produits bioalimentaires québécois.

PROPOSITION ÉCO-34

Il est proposé de favoriser les exportations de produits alimentaires:

- a) en rendant disponible les informations et la formation nécessaires en région
- b) en appuyant les initiatives d'individus et de groupes pour la mise en œuvre d'une structure de marché compétitive et efficace.



SANTÉ DÉMOCRATIQUE

Un État responsable



La jeunesse des années 1990 est la première génération depuis le début du siècle à vivre moins bien que la génération qui l'a précédée. C'est un signal éloquent que les choses ne vont pas en s'améliorant.

Le déficit s'accroît autant à Ottawa qu'à Québec. La dette est de plus en plus lourde à porter. Les chômeurs sont sur la paille plus longtemps qu'avant et le volume de chômeurs augmente de cycle en cycle. Les jeunes arrivent difficilement à se placer sur le marché du travail pendant que des générations de travailleurs ne trouvent plus de place, à 50 ans, après avoir été licenciés. Sommes-nous dans une spirale continue vers le bas?

Mais à tout problème il y a solution. Et nous avons le sentiment de connaître des solutions à nos problèmes. Les politiciens répètent qu'il faut couper le déficit, relancer l'emploi, lutter contre la fraude fiscale, etc. Pourtant, les politiciens passent et les maux demeurent.

Peut-être n'y a-t-il pas que la panne de bonnes idées qui nous entraîne dans cette spirale vers le bas mais aussi les mécanismes par lesquels nous nous administrons comme collectivité. Deux choses semblent en cause ici : d'une part le processus décisionnel et, d'autre part, la surdité de la machine aux aspirations des citoyens.

Si nous voulons que la génération qui nous suit vive mieux que la nôtre, nous avons intérêt à faire des ajustements. Nous proposons deux avenues aux délégués du Congrès. Une première qui consiste à mettre de l'avant des propositions concrètes et immédiates et qui fait l'objet de la partie I du document. La seconde avenue, constituant la partie II de ce document, suggère une réflexion plus en profondeur sur le rôle de l'État et sert d'amorce à une réflexion à plus long terme.



DES MESURES IMMÉDIATES

Le pouvoir au citoyen

Notre société vit une crise de confiance envers les institutions. Nos politiciens sont-ils tous plus ou moins menteurs? N'a-t-on, en fait, que les politiciens qu'on mérite? Peut-on reprocher aux hommes publics de manquer de vision lorsque, comme citoyens, nous pratiquons l'aveuglement volontaire?

Bien incarnés, ces concepts signifient plus que de simplement donner aux débats publics l'apparence de démocratie qui ne satisfait que les groupes de pression et les porte-parole professionnels. Au contraire, ils impliquent que les débats publics, et les décisions qui doivent les suivre (et non les précéder), se fassent avec la participation responsable des citoyens.

La désorientation que vivent les travailleurs, les élèves à l'école, les malades à l'hôpital, tiennent sans doute beaucoup au fait qu'ils ont le sentiment d'être un rouage dans une machinerie qui les dépasse et qui a été créée à l'origine avec la prétention de les servir. Le résultat de l'ingénierie sociale semble être que le citoyen, dans de multiples aspects de sa vie, est au service de l'État plutôt que l'inverse.

Il faut donner aux citoyens, et en particulier aux jeunes, de la matière au rêve. Il faut rebâtir des raisons d'espérer être heureux. Il faut pour cela revenir aux sources: que l'État et les institutions soient des instruments du bonheur humain. Quand avez-vous eu récemment cette impression?

Il nous apparaît que la démarche la plus importante, au chapitre de la vie démocratique, consiste à redonner un droit de parole direct aux citoyens. Afin qu'ils aient une prise sur les décisions qui les affectent et prennent une responsabilité significative dans l'orientation des gouvernements:

LES PROPOSITIONS DEMO-1 À DEMO-4 ONT ÉTÉ ADOPTÉES TELLES RÉDIGÉES.

PROPOSITION DÉMO-1

Il est proposé que les citoyens aient l'opportunité de déclencher un référendum sur une question donnée si celle-ci regroupe un nombre imposant d'intéressés.

Ces référendums dits d'initiative ne devraient cependant pas affecter les engagements financiers du gouvernement adoptés par l'Assemblée nationale. De plus, nous croyons qu'il serait nécessaire de faire en sorte que l'Assemblée nationale soit contrainte de débattre d'un projet de loi si un tel projet reçoit un appui assez imposant.

Redonner le pouvoir à nos élus

Les gouvernements sont habituellement élus avec une forte majorité parlementaire. Pendant les quatre années suivantes, le bunker exerce un contrôle indu sur les troupes ministérielles tant et si bien que le gouvernement se retrouve dans une position dominante par rapport au Parlement et qu'il se trouve en mesure de soumettre ce dernier à ses volontés jusqu'à en faire une simple chambre d'enregistrement.

L'existence d'un contrôle gouvernemental sur l'activité parlementaire donne au gouvernement un véritable monopole de l'initiative des lois et du travail législatif. Cet abus de pouvoir constitue un transfert effectif de la fonction législative vers l'exécutif. Cette emprise est malsaine et pour la minimiser:

PROPOSITION DÉMO-2

Il est proposé que le député redevienne le porte-parole de sa population auprès du gouvernement plutôt que celui du gouvernement auprès de la population.

Pour que cela tienne, nous pensons que l'on devrait avoir plus de votes libres. Les députés devraient également pouvoir compter sur les outils nécessaires aux parlementaires pour leur permettre d'assumer leurs trois missions de législateur, de contrôleur et de représentant de leurs citoyens.

Il faut leur faciliter l'obtention de la bonne information, de l'information pertinente à l'allocation des ressources et à la reddition des comptes comme le mentionne le Vérificateur général dans son rapport de 1991-1992. Les projets législatifs devront être correctement documentés par l'établissement d'une loi-cadre qui obligerait chaque projet de loi à contenir, en plus des notes explicatives, la période de révision de la loi, ses impacts sur les ressources humaines requises et ses impacts sur les finances publiques tant au niveau des revenus que des dépenses.



En somme, il faudra appliquer la réforme parlementaire de 1984 et donner, tel qu'elle le décrivait, une plus grande autonomie aux commissions parlementaires pour la tenue de mandats d'initiative, d'enquêtes publiques et d'auditions.

Dans le système actuel, nous pouvons présumer que les six à huit premiers mois suivant l'élection, communément appelés la période de grâce, sont généralement dévolus à l'ensemble des élus pour qu'ils se familiarisent avec leurs fonctions; les huit à douze mois suivants servent à implanter les grandes orientations énoncées dans le programme politique, suivis, règle générale, vers la fin de la troisième année, d'une période d'accalmie, le nouvel échancier électoral étant trop rapproché pour amorcer de nouveaux contrats sociaux ou des réformes d'envergure.

Afin de minimiser les coûts et de maximiser l'efficacité de l'appareil gouvernemental, des élections à date fixe, à tous les cinq ans, deviendraient de rigueur.

PROPOSITION DÉMO-3

Il est proposé de tenir des élections à date fixe, à tous les cinq ans.

Certaines personnes s'engagent dans des fonctions politiques comme d'autres s'investissent dans une carrière. Elles n'ont d'autre but que d'y connaître succès et renommée et surtout de pouvoir durer. Certaines connaissent même beaucoup de succès. Ceci finit par avoir des effets néfastes sur l'évolution gouvernementale parce que la meilleure façon de durer c'est souvent de pratiquer l'art du discours et d'oublier le sens de l'action qui devrait normalement accompagner les paroles.

On ne peut évidemment pas retirer à la population le droit d'élire et de réélire son député aussi souvent qu'elle le veut. Par contre, on pourrait certainement faire comme les Américains qui limitent la durée de la fonction exécutive à deux mandats.

PROPOSITION DÉMO-4

Il est proposé que les mandats du premier ministre et du vice-premier ministre se limitent à deux.

Un État au service du citoyen

Au cours des trente dernières années, en augmentant ses champs d'intervention dans divers secteurs de l'activité sociale et économique, le gouvernement du Québec a généré une forte expansion de la fonction publique. Avec les années, c'est comme si les ministères avaient perdu contact avec le sens de leur mission. Pensons à l'attitude des agents du ministère du Revenu. Parfois, c'est comme si l'État était devenu une machine entièrement autonome, indifférente aux besoins des administrés. L'État fonctionnerait en marge de ses administrés. Aussi croyons-nous qu'il serait avantageux de rapprocher la direction des ministères du citoyen.

FAUTE DE TEMPS, LES PROPOSITIONS DEMO-5 À DEMO-8 ONT ÉTÉ DÉPOSÉES À LA COMMISSION POLITIQUE

PROPOSITION DÉMO-5

Il est proposé que la structure administrative de chaque ministère et organisme gouvernemental soit aplanie.

La structure de l'État de même que les structures régionales ou locales sont complexes et lourdes et font en sorte que le citoyen est bien loin des pouvoirs législatifs, exécutifs et administratifs. Il y a des chevauchements entre les ministères et des dédoublements entre certaines fonctions à l'intérieur même du ministère. C'est ce qui crée cette indifférence sourde de l'appareil dans les lieux de contact avec le contribuable, ce sentiment trouble que la machine n'est pas à l'heure de la qualité totale. Nous devons donc restructurer l'activité régionale et locale dans un esprit d'efficacité, d'efficience et d'accessibilité.

PROPOSITION DÉMO-6

Il est proposé que certaines directions régionales de ministères puissent être transférées aux municipalités régionales de comté avec les ressources humaines et financières inhérentes.

Avec le temps, le personnel de la fonction publique et parapublique perd de vue le simple citoyen. Il faut mettre en place des moyens permettant aux députés de rapprocher le citoyen du gouvernement.

On pourrait ainsi créer des commissions parlementaires régionales et/ou intégrer le député au sein des municipalités régionales de comté, à titre de membre



d'office du conseil. On pourrait peut-être même créer des commissions ministérielles permettant aux députés de faire valoir les intérêts de leur comté auprès des différents ministères (projet de lois, modification de réglementations, élaboration de politiques ou de programmes, etc.).

PROPOSITION DÉMO-7

Il est proposé que soient étudiés les moyens de rapprocher les citoyens du pouvoir gouvernemental.

Tant au plan des décisions budgétaires (déficit, fiscalité) que des questions environnementales et des habitudes politiques, une préoccupation du long terme apparaît centrale.

L'intégrité va plus loin que de simplement exiger des personnes politiques qu'elles ne tripotent pas les fonds publics: elle suppose que l'on dise les choses comme elles le sont. Cette notion dépasse aussi l'obligation de transparence que l'on impute aux hommes et aux femmes politiques; elle suppose que l'on s'oblige collectivement à plus de lucidité.

UNE RÉFLEXION À LONG TERME SUR LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT

Impossible d'évaluer les professeurs de cégep. Pas question d'évaluer et de rendre publique la performance des écoles. Surtout pas de questions non plus sur l'opinion des citoyens vis-à-vis les services médicaux et hospitaliers. Dans une société où tout est évalué et sondé, le 1/3 ou le 1/4 du PIB échappe chaque année à toute évaluation : c'est la partie qui relève de l'État. Pourquoi en est-il ainsi et que faut-il en penser?

Rendre le bien public moins vulnérable devant l'intérêt privé.

La vulnérabilité de l'intérêt général devant l'intérêt privé est connue et générale. Lorsque l'État confie à un entrepreneur un mandat quelconque, il l'enferme à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire et lui remet un cahier de charges. C'est la fonction exécution. L'entrepreneur cherchera à exécuter les travaux dans un cadre où il trouvera son propre bénéfice.

L'État envoie des inspecteurs surveiller l'évolution des travaux pour s'assurer de la qualité de l'exécution en conformité avec l'enveloppe budgétaire accordée. En d'autres termes l'État veille à l'administration du «bien» public. C'est la fonction surveillance ou gardien du «bien public».

Les fonctions respectives de l'entrepreneur d'une part et de l'État d'autre part sont claires, logiques et fonctionnelles.

Ce partage de fonctions va un peu de soi. D'ailleurs personne de sérieux ne défend l'idée qu'il serait souhaitable d'abandonner la surveillance «de la bonne exécution des travaux» à l'entrepreneur. Ce serait perçu comme ridicule et, surtout, ça coûterait cher! Pour faire un parallèle avec l'administration de la justice, ce serait comme confier à l'avocat chargé de l'instruction d'un procès le soin de prononcer aussi la sentence normalement rendue par le juge. Ce serait ridicule.

Curieusement, l'État providence se fonde précisément sur une telle prémisse à savoir qu'il est possible pour la fonction publique de bien conduire les deux fonctions : l'administration du «bien» public et la bonne exécution des travaux. Plus clairement et pour reprendre le parallèle avec l'administration de la justice, ce que l'État providence suggère, c'est «que le juge fasse l'instruction



du procès». Est-ce que ce mariage des deux fonctions peut donner de bons résultats?

Le débat sur les privatisations : une ornière

Malheureusement ce débat sur les responsabilités de l'État s'est embourbé dans une ornière adjacente : la question de la privatisation des services. Et ce débat des privatisations a pollué pendant longtemps de véritables débats et de véritables enjeux à savoir : n'est-il pas profitable pour la santé démocratique d'une société de cloisonner les responsabilités et les tâches du mandant et du mandataire?

La dérive des enjeux démocratiques

Par le mariage des fonctions «exécution» et «gardien du bien public», la santé démocratique de notre société s'est sérieusement détériorée. Les véritables enjeux sociaux autrefois discutés sur la place publique ont peu à peu qualitativement dérivés du «qu'est-ce qu'on choisit» au «comment on *administre* nos choix passés». Par le fait même, en parlant du «comment», en s'embourbant dans le «comment» on ne parle plus du «quoi» et du «pourquoi».

Les exemples ne manquent pas. Si on rappelait tous les derniers débats publics sur la santé on réaliserait probablement que tous les titres des médias portent sur le «comment». D'ailleurs la réforme entière de la santé portait sur le «comment» organiser nos services publics de santé.

L'implication de l'État dans l'exécution des soins de santé est directement responsable de la dérive des enjeux du «pourquoi» vers le «comment» tout simplement parce que, vu du sous-ministre, vu de l'appareil d'État, les enjeux sont des enjeux reliés à l'exécution!

Or, comme société, les véritables enjeux en santé concernent de moins en moins le comment. L'expérience est claire: les besoins en santé sont illimités; les besoins de la population sont illimités. Peu importe comment on va administrer nos ressources, le véritable enjeu concerne l'administration du choix dans l'allocation des budgets et des ressources. Alors, comme société, qu'est-ce qu'on priorise? Qu'est-ce qu'on finance à 100%? Qu'est-ce qu'on finance à 50%? Et qu'est-ce qu'on ne finance pas? Et comment on choisit tout cela?

La santé démocratique mise en cause par l'exécution?

Empêtrés dans l'exécution des soins de santé et de ses autres tâches, l'État et les ministres qui se succèdent sont comme des écureuils qui s'essoufflent dans une roue grillagée. Ils font de leur mieux, le personnel et les fonctionnaires aussi. Le mouvement est perpétuel. Sans le dire et sans même le savoir, les choix fondamentaux s'opèrent mais ils se font mal.

Les débats se font mal puisque les débats concernant le «quoi» et le «pourquoi» s'opèrent sur un fond de «comment». Les enjeux sont distorsionnés, mal situés; les citoyens sont mécontents, ils se plaignent, etc.

Ce problème n'est pas relié à l'administration des soins de santé. C'est un phénomène généralisé et palpable dans tous les endroits où des pouvoirs publics sont directement responsables de la livraison de services.

Un glissement dans l'administration du «bien» public

En se plaçant eux-mêmes aux opérations, l'État et ses gestionnaires se placent dans une situation conflictuelle. Comme employeur, l'État est appelé à négocier. Appelé à régler ses problèmes d'employeur, l'État négocie et ses gestionnaires se voient souvent contraints de troquer «l'intérêt général» et «le bien public» en retour de concessions normatives ou salariales. Plutôt que de voir à ce que l'intérêt général soit bien servi, on vient à confondre *intérêt public* et *intérêt d'employeur*.

En s'engageant eux-mêmes dans la livraison des services, l'État et les pouvoirs publics ne perdent-ils pas de facto leur lucidité de gardien de l'intérêt public? Ils ne sont plus uniquement juges de l'intérêt public, ils deviennent aussi partie dans la livraison des services. Leurs réflexes premiers demeurent-ils strictement guidés par le bien public, ou par un bien public perçu au travers des contraintes qui sont celles d'un employeur, d'un fournisseur de service, d'un entrepreneur de service public? Aussi n'est-il pas surprenant que, dans un tel contexte, très peu d'administrations publiques procèdent à des analyses ou des évaluations des services rendus.



Peut-être que c'est ainsi que s'engage un glissement de l'administration de l'intérêt général vers une notion plus indéfinie et soumise aux contraintes réelles de gestion, mais aussi aux ambitions des employés, des syndicats, des cadres et des entrepreneurs de services publics, bref de tous les groupes et lobby.

PROPOSITION DÉMO-8

Il est proposé que soit réétudiée, fonction par fonction, la nécessité de l'implication de pouvoirs publics dans la livraison des services à la population.
